

# 324

Vol. 48, No 2 - Avril 2022

JOURNAL **Epik** *Cacouna*



KAGWANAK

ACTUALITÉS

**Joyeuses Pâques**

**VERS UN « CACOUNA NOUVEAU »**

(DOSSIER CENTRAL)  
**LES MOULINS À SCIE**  
du 19<sup>e</sup> au 21<sup>e</sup> siècle à Cacouna

**GROUPE LABEL**  
Investissement majeur  
p.23



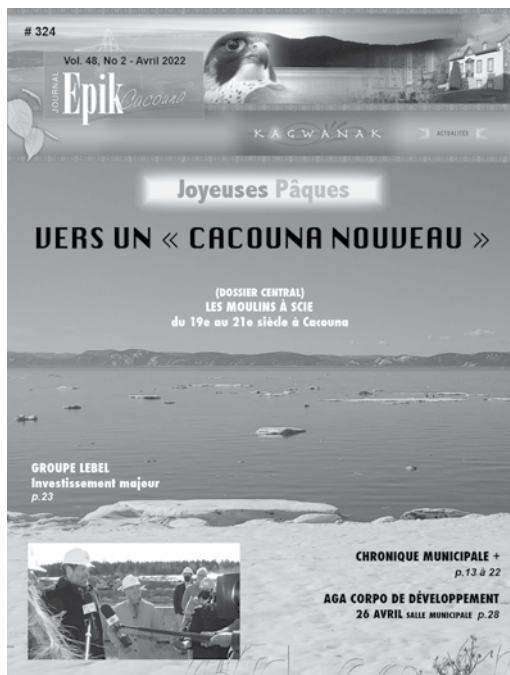
**CHRONIQUE MUNICIPALE +**  
p.13 à 22

**AGA CORPO DE DÉVELOPPEMENT**  
26 AVRIL 19h00 SUR ZOOM p.28

# sommaire

Vol. 48, no 2 - Avril 2022

- 3 édito / kagwanak
- 4 fabrique / loisirs ateliers gratuits
- 5 fermières
- 6 première nation ww / folidéco
- 7 voyage int. / jrnée des artisanes
- 8 échos nature / langue magique
- 9 pub covid / je me soulève
- 10 jonathan, ostéopathe
- 11 chron. à fond la vie
- 12 (pub) reflet de société
- 13 chronique municipale
- 16 mot mairesse / offres d'emploi  
dossier 4p. : les moulins à scie
- 17 condensés séances conseil
- 22 foire printanière 1ère édition
- 23 groupe lebel
- 24 sq prévenir les vols de colis
- 25 chronique juridique (loyer-bail)
- 26 page santé, violence conjugale
- 27 babillard / biblio
- 28 corpo développement-aga



## VERS UN « CACOUNA NOUVEAU »

Photo Mélanie Belliveau-Roy

Un Cacouna nouveau apparaît à chaque printemps, quand les glaces se retirent, à chaque lancement de projet, créateur d'emplois ou créateur de solidarité, de partage, de connaissance, d'une meilleure qualité de vie. Vous retrouvez tout ça, et plus, dans ce numéro. Merci à tous les créateurs! Joyeuses Pâques!

+ (distrib. locale) cahier des services 2022

# à la une

## DOSSIER

**LES MOULINS À SCIE  
du 19e au 21e s. à Cacouna**

## GROUPE LEBEL

**Investissement Usine Granules  
p. 23**

**CHRON. MUNICIPALE +  
p. 13 à 22**

**AGA Corpo Développement  
26 avril salle municipale  
p. 28**

## PARUTIONS À VENIR

**Première date: réception matériel  
2<sup>e</sup> date: distribution**

- #325 - JUN 9 / 16
- #326 - SEPT 1 / 8
- #327 - OCT 20 / 27
- #328 - DEC 8 / 15



**NOS PUBLICATIONS SONT DISPONIBLES**  
MARCHÉ DESBIENS & FILS, BOUTIQUE FOLIDÉCO  
BOULANGERIE MAG. GÉN. SIROIS, BUREAU MUNICIPAL  
ou DIRECTEMENT DE L'ÉDITEUR :

[journalepik.com](http://journalepik.com) - [epik@videotron.ca](mailto:epik@videotron.ca)



Le journal EPIK a reçu, pour l'année 2020-21, une aide au fonctionnement de 13 764 \$ du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du Programme de soutien aux médias communautaires.



## Journal EPIK de Cacouna

- **JOURNAL EPIK DE CACOUNA**, [www.journalepik.com](http://www.journalepik.com)  
C.P.2025, Cacouna, G0L 1G0, Qc. « [epik@videotron.ca](mailto:epik@videotron.ca) »

- **TIRAGE**: 1050 exemplaires, 6 fois / an

- **DISTRIBUTION**:

Cacouna (GRATUIT). Abonnement extérieur (12.\$ / an).

- **MEMBERSHIP**: 5.\$ / an - Campagne automnale sept. à déc.

- **PUBLICITÉ LOCALE**: CARTES D'AFFAIRES: 70.\$ / an.

AU NUMÉRO: PAGE COMPLÈTE: 140.\$ ;

1/2: 70.\$, 1/4: 35.\$, 1/8: 20.\$.

Contactez **Yvan Roy** (418.862.3061, laissez le message)

ou envoyez un courriel à [epik@videotron.ca](mailto:epik@videotron.ca).

- **CONSEIL D'ADMINISTRATION**:

Yvan Roy, prés. coord.; Marielle Perron, v. prés.; Christine Belliveau sec.

- **DÉPOT LÉGAL**: Bibliothèque Nationale du Québec, et du Canada,

**ISSN 0836-8848**. Envoi de publication canadienne - no 488216.

- **POLITIQUE D'INFORMATION**:

Le journal EPIK appartient à la population cacounoise et chacun/chacune peut y participer et s'y exprimer librement par des opinions, chroniques, compte rendus, nouvelles, etc.

La rédaction se réserve le droit de corriger le français, pour une meilleure lecture ou compréhension, et de refuser ou de faire modifier tout article qui ne respecte pas l'éthique et les objectifs du journal.

L'EPIK est  
membre de



## ÉDITO : VERS UN CACOUNA NOUVEAU



Un Cacouna nouveau apparaît à chaque printemps, quand les glaces se retirent; à chaque lancement de projet, créateur d'emplois ou créateur de solidarité, de partage, de connaissance, d'une meilleure qualité de vie. Vous retrouvez tout ça, et plus, dans ce numéro. Merci à tous les créateurs!

Y Ce Cacouna nouveau, c'est à chacun de nous de  
V contribuer à le créer. Il ne s'évalue pas tant en dollars  
A qu'en attitude: l'ouverture à l'autre, l'écoute, le non-  
N jugement, l'acceptation des différences, la générosité,  
R celle du coeur surtout.

O L'ouverture et l'écoute amènent des partages, qui  
Y provoquent de nouvelles idées, qui entraînent de nouveaux projets, qui touchent de plus en plus de gens de culture et d'expertises diverses...

La richesse qui s'en dégage en est d'abord une de relations humaines, dont la qualité et la diversité sont les ingrédients d'initiatives prometteuses, de projets aux retombées inattendues et de solutions originales aux problèmes rencontrés.

L'autre richesse, que l'on compte en dollars, arrive par surcroît... C'est ainsi le bonheur qui entraînerait la richesse et non l'inverse...

**JOYEUSES PÂQUES !**



Le site web du journal [www.journalepik.com](http://www.journalepik.com) est maintenant hébergé par WHC (Web Hébergement Canada). Même accès et même contenu sauf que, depuis que la technologie Flash n'y est plus utilisée, **la page d'arrivée sur le site est la page d'ACTUALITÉ.**

J'ai donc actualisé cette page pour qu'on y ait désormais un rappel de la navigation par CLICs sur les lettres du mot **KAGWANAK** qui se retrouve au haut des pages d'entrée; les principales de ces lettres étant : **premier A** pour Actualité, **second A** pour Archives, et **le N** pour Nelligan, symbolisant l'ensemble de nos publications (*Nelligan à Cacouna - 2004 - ayant été la première publication des Éditions EPIK*).

**Notez que les archives vous donnent accès:**

- aux PDF couleurs des EPIK depuis le no 242 (en 2008) soit les 14 dernières années;
- aux PDF de tous les dossiers produits depuis les années 90;
- et à bien d'autres contenus.

*N'hésitez pas à commenter ou à demander plus d'infos par courriel à [epik@videotron.ca](mailto:epik@videotron.ca)*

## KAGWANAK

Le sort  
des amants  
de pierre

De Pâques à la fonte des neiges, laissez-vous guider par Éric, Mélodie, Era, Lucas et leur ami Ahtuwan pour découvrir sous un nouveau jour ce Cacouna que vous croyez connaître et Kagwanak, l'autre côté du miroir...

Après cette lecture, les sentiers boisés, rocheux et hors piste de Cacouna et Kiskotuk prendront pour toujours une odeur et une saveur d'aventure ...



MÉLANIE BELLIVEAU-ROY



EN VENTE - 15 \$

Par poste + 3 \$

EN VENTE LOCALEMENT : au Marché Desbiens, à la Boulangerie Sirois et à la boutique Folidéco, ou de l'éditeur: [epik@videotron.ca](mailto:epik@videotron.ca)



Bonjour tout le monde,

Nous voici donc au printemps, mais peut-on parler de printemps avec toute cette neige et ce froid ? En passant, la définition du printemps québécois, c'est l'hiver qui n'en finit pas et l'été qui n'arrive pas... Donc, parlons plutôt du printemps qui est dans notre cœur où, déjà, des perce-neiges apparaissent et où la chaleur se fait sentir. Pour nous à la fabrique, ce sont : la fin de la pose de la clôture autour du cimetière, la finalisation de la cession de l'église, la clarification des lots du cimetière et la finition des 2 rambardes du clocher.

Note spéciale : nous aurons besoin de bénévoles pour enlever la vieille clôture du cimetière avant la pose de la nouvelle. SVP, nous faire parvenir votre nom et le numéro de téléphone où vous rejoindre au moment voulu, un samedi.

Pour la cession de l'église, il nous manque le papier pour les dérogations mineures, puis c'est le notaire qui retranscrit le document pour ensuite l'envoyer à l'Archevêché de Rimouski. Dès que Mgr Grondin donne son accord, c'est la signature. En passant, peu de personnes ont donné des sous sur leur capitation pour le chauffage de l'église. Avec les mois de janvier et février très froids et la hausse du prix de l'huile à chauffage, nous devons payer des factures assez « salées » merci ! Donc si vous n'avez pas encore envoyé votre capitation, SVP, pensez au chauffage.

Nous avons commencé à entrer chacun des lots et niches sur le module Cimetière de Noovelia (anciennement Epsilia). Bien du plaisir en vue (commentaire blagueur) ! Nous allons, à un moment donné, possiblement contacter quelqu'un d'entre vous afin de compiler certaines informations manquantes. Mais toutefois, si vous avez changé d'adresse, vous pourriez nous le faire savoir en nous téléphonant au bureau en incluant obligatoirement le nom du lot (n'oubliez pas que les lots sont au nom du concessionnaire initial, comme par exemple, le lot où mes parents sont enterrés est au nom de mon grand-père paternel, Émile Beaulieu). Nous avons encore pour environ 2 ans de travail. Une chance que nous sommes toutes TRÈS passionnées par ce travail.

Pour la semaine sainte, les portes de l'église seront ouvertes pour les personnes désirant se recueillir, du lundi 11 au samedi 16 (malheureusement, cet EPIK sort le jeudi 14) entre 14 et 16 heures et le dimanche de Pâques de 9 à 11 heures. Vous pourrez voir que dorénavant, les messes du dimanche débiteront à 10h30. Ceci est pour nous permettre d'avoir un organiste. Nous ne sommes pas la seule paroisse à avoir ce problème. Donc, ne soyez pas surpris si quelques fois il n'y en pas.

Pour les problèmes avec le feuillet paroissial absent dans les PubliSacs, Madame Lynda Ouellet a contacté l'imprimeur et la personne responsable des PubliSacs. Des problèmes de pénurie de personnel et de livraison en retard chez l'imprimeur sont malheureusement à l'origine de ces inconvenients.

Notre page Facebook est maintenant ouverte. L'adresse est FabriqueCacouna puis vous allez sur notre page : Fabrique Saint-Georges de Cacouna. Vous y trouverez le logo et son explication, les membres du conseil de fabrique, les horaires de messes, des messages impromptus, suivi sur des formations aux sacrements, évènements spéciaux à la fabrique, etc.

## INFORMATIONS

- L'horaire des messes : ATTENTION : les messes du dimanche débiteront désormais à 10h30 !  
Prochaines messes : Dimanche 15 mai et dimanche 12 juin à 10h30.
- La messe du premier vendredi du mois continue d'avoir lieu. Suivre attentivement les directives sanitaires gouvernementales.
- Les enveloppes pour les dons lors de messes : vous nous avez dit utiliser les enveloppes des années précédentes. Nous, de notre côté, avons recyclé les anciennes enveloppes non utilisées. Lorsque vous en aurez besoin de nouvelles, passez tout simplement en chercher au bureau de la fabrique les mardis entre 9 et 12h et 13 et 17h.

Chantal Beaulieu, marguillière  
Pour la Fabrique

**LOISIRS CACOUNA -**

**GRATUIT / SANS INSCRIPTION**

**- 418-867-1781 #5**

### **Atelier - Aîné-Avisé**

**Mardi 3 mai 2022 -13h30 à 14h30**

**Centre de Loisirs - Salle Cacouna**

**Aîné-Avisé est un atelier de sensibilisation à la fraude, la maltraitance et l'intimidation envers les personnes âgées.**

Les séances d'information ont pour objectif de favoriser la discussion et de susciter la réflexion portant sur des notions clés liées à la maltraitance, la fraude et l'intimidation envers les aînés. L'utilisation de ces outils permet à la fois de définir les problématiques et de donner des conseils de prévention.

### **VIACTIVE**

**Tous les mardis 13h00 dès le 5 avril 2022**

**Centre de Loisirs - Salle Cacouna**

**VIACTIVE est un programme qui vise à faire bouger les gens de 50 ans et plus en groupe.** Par le biais de routines variées et au son de musiques entraînantes, les routines vous permettent de travailler votre cardiovasculaire, votre musculature, votre équilibre, votre souplesse et votre coordination.

Le mot d'ordre est de respecter vos capacités et de cesser immédiatement les exercices qui vous créent un malaise ou de la douleur. Surtout, ayez du plaisir tout en bougeant. C'est bon pour votre santé physique et pour le moral!

# Cercle de FERMIERES



Tricot, Crochet

Bonjour!  
Vous avez peut-être un besoin de vous  
évasion de la routine,  
après ces deux années difficiles.

Venez nous rencontrer à notre  
Cercle de Cacouna.  
Tous les lundis, notre atelier est ouvert  
à la population.  
de 13 h à 15 h.

Vous ressentez l'appel d'apprendre une  
nouvelle technique :  
tricot, tissage, couture, broderie ou  
autres, nous avons des ressources pour  
vous.



Montage, Linge à vaisselle  
Couleurs d'automne



Congrès Provincial



Dejeuner de nos membres



Artisanat Jeunesse



Cercle de Fermières Cacouna  
420, rue du Couvent  
Cacouna G0L 1G0  
418-867-1781 #229



Projet de tricot  
Avec des élèves du secondaire



Marche au grand air



Exposition Annuelle



Vente estivale  
Date : du 24 juin au 1 aout



Les arts textiles (patron)

.....  
Nous invitons toute la population à notre «**JOURNÉE DES ARTISANES**»,  
**mercredi le 18 mai 2022 de 10h à 16h** à la salle paroissiale, au 425 de l'Église, Cacouna.  
Il y aura à cette occasion une vente de livres au profit de la Fondation OLO. On vous y attend en grand nombre ! **Voir p. 7**  
.....

## La Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk reçoit favorablement les excuses adressées par le Pape François



Cacouna, 1 avril 2022

Le Grand Conseil de la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk tient d'abord à saluer le courage des représentants de la délégation de l'Assemblée des Premières Nations, du Ralliement national des Métis et de l'Inuit Tapiriit Kanatam à Rome.

Les membres du Grand Conseil accueillent favorablement les excuses du pape François pour les torts causés par l'Église catholique aux peuples autochtones du Canada. Le système des pensionnats a causé des dommages irrémédiables aux peuples des Premières Nations. De plus, ce sont notamment les pressions de membres du clergé qui ont mené, en 1867, à la perte de la réserve de Viger et à la dispersion de notre communauté. Les excuses et la demande de pardon adressées aujourd'hui sont un baume sur les blessures qui marquent toujours les membres de la communauté, mais permettent aussi d'entrevoir une lueur d'espoir pour les jeunes générations. Ce premier pas de l'Église catholique était essentiel à la guérison, mais n'est pas une fin en soi. Nous surveillerons la suite des choses aux côtés de nos soeurs et frères des Premières Nations du Canada.

### Citations

« Les excuses adressées par le pape François sont importantes pour l'ensemble des communautés des Premières Nations. »

« Le fait que l'Église catholique reconnaisse les torts causés à nos soeurs et nos frères, à nos parents et à nos ancêtres soulagera les blessures de nos communautés et permet d'entrevoir un avenir meilleur pour nos enfants. »

« Je vois d'un bon oeil l'annonce de la visite au Canada du pape. Il s'agit d'un pas important vers la réconciliation. »

*Jacques Tremblay, Grand Chef de la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk*

## Réouverture de folidéco le 27 avril 2022

Toute la semaine du mercredi 27 avril au 1er mai de 11h00 à 17h00,

**20%**  
de rabais

mentionnez ce code : « foli-promo »

et obtenez 20% de rabais

sur tout en magasin à prix régulier !

Sauf les produits alimentaires et produits santé

Venez découvrir  
toutes nos nouveautés  
dans cette magnifique  
maison centenaire



[www.folideco.com](http://www.folideco.com)  

792 rue du Patrimoine, Cacouna, Qc ~ 418-605-9800



MÉDITATION PRÉ-TRAVAIL

Les journées rallongent. La lumière nous donne à nouveau plus d'énergie, plus de motivation. Enfin! On ouvre grand les fenêtres. On aère les lieux. On se sent la force de mener nos projets à bien! Ils ont mûri pendant l'hiver, ils peuvent maintenant sortir de notre tête et prendre forme. Ils se dessinent, se recourent et s'entrecroisent. Voilà, le plan est fait...

Le retour du soleil signifie aussi le retour de la bonne humeur. On est plus enclin à passer du temps dehors, ce qui nous redonne cette vitamine qui nous manquait durant ces longs mois sombres. On sort de notre cocon, on vit, on redécouvre le monde extérieur sans nos gros manteaux.

On peut enfin profiter de longues marches dans les parcs, à respirer l'air frais qui se dégage de la neige, en appréciant les rayons du soleil qui réchauffent notre visage et nos mains. Il fait bon être dehors, le froid n'est plus un obstacle.



On admire les oiseaux que le beau temps fait sortir de leurs cachettes. Leur chant nous apaise. Une brise secoue nos cheveux et nos pensées, nous libérant de nos soucis.

**L'esprit clair, nous retournons vers la maison,  
fin prêt-e à réaliser nos tâches.**

*Les membres du Cercle de Fermières de Cacouna  
Vous invitent,  
à leur Journée des Artisanes,*

*le 18 mai 2022 de 10 h à 16 h à la  
Salle paroissiale au 425 rue de l'Église, Cacouna.*



*Il y aura une vente de livres  
au profit de la Fondation OLO.*

*Vous aimeriez faire partie de  
notre belle association?*

*Venez nous rencontrer, il nous  
fera plaisir de vous accueillir.*

*Journée porte ouverte pour  
renouveler votre carte de membre.*

*On vous attend en grand nombre!*

LES ANIMAUX SORTENT DE LEUR TANIÈRE

- 13 -



On a souvent l'impression que la nature s'est endormie durant l'hiver, mais elle est bel et bien encore vivante et commence déjà à s'éveiller.



Autour de nous, même quand la température descend sous zéro, les animaux ont chacun leur stratégie pour survivre. **L'hibernation** en est une dont on a tous entendu parler. Bien qu'elle vienne parfois avec certaines idées préconçues, hiberner n'est pas seulement dormir profondément, mais c'est aussi plonger dans une léthargie tout l'hiver. Les fonctions vitales de l'animal ralentissent, incluant le rythme cardiaque. Il est très important de ne jamais réveiller un animal trouvé en état d'hibernation, car il peut en être grandement affecté, et s'il est dérangé trop souvent, il est possible qu'il n'ait pas l'énergie nécessaire pour passer l'hiver.

Cependant, contrairement à la croyance populaire, les ours n'hibernent pas, ils se cachent plutôt pour «**hiverner**» et dorment sans entrer dans la même léthargie que ceux qui hibernent. Ils peuvent se réveiller à plusieurs reprises durant l'hiver, voire même sortir de leur tanière à l'occasion et aussi donner naissance à leurs petits avant l'arrivée du printemps.

Le *raton laveur*, le *porc-épic*, la *mouffette* et autres... optent également pour l'**hibernation**. Si l'on croise un de ces animaux, et qu'il semble bien endormi, il faut savoir qu'il peut se réveiller à tout moment et, si ça se produit, ho! ho!... Ne jamais prendre la poudre d'escampette ni grimper dans un arbre. Enfin, ne le regardez surtout pas dans les yeux, car il va croire que vous êtes une proie potentielle.

**LIEN:** Déplacements sécuritaires au pays des ours.

Ceux qui partent et ceux qui restent

La migration est sûrement la plus visible des stratégies. Bon nombre de volatiles migrent vers des cieux plus cléments. Le *papillon monarque* est devenu l'emblème de ce phénomène cyclique de quelque 3,000 kilomètres. Il revient parmi nous à l'été et retourne au Mexique à l'automne. Pensons aussi aux mystérieux *martinets ramoneurs* qui arrivent en groupe aux premiers signes du printemps pour nicher dans nos vieilles cheminées abandonnées et disparaissent à l'automne pour migrer en Amérique du Sud.

<https://journalletour.com/martinet-ramoneur>

Si beaucoup d'espèces nous quittent ou se camouflent l'hiver, c'est le moment idéal pour observer **ceux qui restent** lorsque la neige rend leurs traces plus visibles. Lors de nos balades dans un parc ou en forêt, apercevoir des *mélanges* ou des *geais gris*, entendre le *pic-bois*, rencontrer *lièvres* et *renards roux* et l'élégant *cerf de Virginie*: n'est-ce pas le plus beau cadeau que la Nature peut nous offrir?

**Heureux printemps  
à tous nos fervents lecteurs**

Recherche : Ginette Legendre, Métisse pure laine

par Yvan Roy

La Langue

MAGIQUE

69

EXPRESSIONS DU QUÉBEC... et d'ailleurs

Voici une série d'expressions courantes au Québec recueillies et expliquées par un collaborateur et ancien résident de Cacouna, Louis-Philippe Pelletier, pour faciliter les échanges entre générations ou anciens et nouveaux Québécois.

**227 - Avoir le motton** = Avoir de la peine, être triste pour un motif quelconque.

**228 - Filer un mauvais coton** = Ne pas bien aller, passer une période difficile.

**229 - Faire la barbe (à quelqu'un)** = Le dépasser, ou le surpasser dans un domaine.

**230 - Y a pas d'saint danger que...** = Il risque très peu d'arriver que...

**231 - Frapper un nœud** = Ne pas réussir, manquer son coup.

**232 - Se fendre en quatre** = Faire de très grands efforts dans l'espoir d'atteindre un but.

**233 - Quand même !!!** = N'exagère pas !!!

**234 - Ne pas y aller avec le dos de la cuiller** = Agir fermement, donner la pleine mesure.

**235 - Tomber dans les pommes** = Perdre conscience.

**236 - Y a rien là** = Ce n'est rien, ce n'est pas grave, ce n'est pas compliqué, il ne faut pas s'en faire pour ça.

**237 - Prendre (une chose) pour du cash** = Croire une chose sans preuve de sa véracité.

**238 - Un ver d'oreille** = Un air, une mélodie, qui, une fois entendu, revient constamment en tête.

**239 - Faire un pied de nez** = Se moquer de quelqu'un; (parfois) faire volontairement échouer les plans de celui-ci.

**240 - Frapper de l'air** = Être déçu, ne pas atteindre le but espéré.

**241 - Lever le fly (flag)** = S'en aller, quitter un endroit. N.R.

**242 - Jeter l'éponge** = Abandonner le combat, (parfois) la lutte pour une cause.

**243 - Jeter le bébé avec l'eau du bain** = En voulant faire du ménage, jeter quelque chose de très précieux.

**244 - En arracher** = Avoir d'importantes difficultés.

**245 - Avoir passé la nuit sur la corde à linge** = Être visiblement fatigué.

**246 - C'est d'valeur** = C'est dommage, c'est regrettable. N.R.

Le vaccin  
n'est pas  
efficace  
contre ça,

mais très  
efficace contre  
la COVID-19.

[Québec.ca/vaccinCOVID](https://quebec.ca/vaccinCOVID)

La vaccination, encore et toujours  
la meilleure protection.

Votre  
gouvernement

Québec

## «Je me soulève», d'Hugo Latulippe PRIX DU MEILLEUR FILM CANADIEN au Festival international du film sur l'art



LEDEVOIR.COM

«Je me soulève», d'Hugo Latulippe, décroche le prix du meilleur film canadien au Festival international du film sur l'art

242

55 commentaires 15 partages



Hugo Latulippe

25 mars, à 12 h 30

Quelle joie!

Merci à toute la famille d'artisans, d'artistes et d'alliés! Mon souhait serait que ce prix et cette première semaine de vie spectaculaire permette à JE ME SOULÈVE de se rendre au grand public. Que les cinémas le programme, que les commerçants de la distribution ouvrent la porte, fassent des essais, s'engagent dans la brèche et permettant aux Québécoises et Québécois des 4 coins de voir du cinéma documentaire québécois. Avec ce film plus particulièrement, j'ai comme l'impression que le jeu en vaudra la chandelle.

Demandez le film à vos cinémas, partout au pays!

SPIRA



Festival international du Film sur l'Art

25 mars, à 10 h 41

PRIX DU MEILLEUR FILM CANADIEN | FIFA 40

« Je me soulève » de Hugo Latulippe

Co-présenté avec Théâtre du Trident et Aime Ton Cinéma

« Le jury reconnaît Je me soulève pour sa représentation positive de la passion et de l'espoir exprimés collectivement par de jeunes interprètes et poètes issus de tous les horizons. L'esprit vibrant des sœurs Côté au cœur de ce projet - qui croit au pouvoir des mots, de la poésie et de l'expérience subjective - est contagieux et superbement implacable. Une interprétation puissante d'un voyage de production unique. »

<https://lefifa.com/catalogue/je-me-souleve>

«Je me soulève», d'Hugo Latulippe  
sera présenté en projection plein-air  
devant l'église St-Georges de Cacouna,  
en soirée du samedi 16 juillet 2022,  
à l'occasion de la Journée Culturelle.

Plus de détails dans notre édition de juin.

# Jonathan Varghese,

## Ostéopathe

## La Voie de la Santé

**Un petit coucou pour dire que la clinique, située sur la rue du Quai à Cacouna, est en route!**

De belles personnes du village et des alentours commencent à venir y explorer les soins et services offerts par la *Voie de la Santé* (ostéopathie, éducation somatique par le mouvement, Rolfing, etc.)

**Parce que nouvellement arrivé en région, j'avais un premier effort à franchir pour mieux comprendre la culture et trouver les bonnes façons de favoriser les échanges.**

De bons voisins, des «feedbacks» transparents et directs pour faciliter la communication, et des rencontres avec des personnes à l'esprit ouvert: ces soutiens sont grandement appréciés et ont été jusqu'ici essentiels pour me permettre de prendre racine dans ce milieu et d'y offrir ces nouveaux services.

De plus, la sérénité qui se dégage du secteur Fontaine Claire où je me trouve offre un riche terreau pour les soins que je propose. J'en ressens beaucoup de gratitude !

**À ma clinique, j'offre un accompagnement qui varie pour chaque individu, selon ses besoins spécifiques, ses blessures, ses forces, ses dons, son cheminement.**

Avec 20 ans de pratiques professionnelles variées, dont 16 ans dans un centre de réhabilitation, j'ai pu développer une bonne compréhension du mouvement, être à l'écoute du non verbal, et utiliser divers processus de transformation pour les adultes, autres que l'approche psychologique ou manipulative.

Je travaille en équipe avec vous pour trouver l'approche santé qui vous permettra de prendre en main votre propre santé et ainsi réduire les symptômes qui vous causent de la souffrance.

**À date, les gens viennent consulter pour toutes sortes de raisons :**

Difficulté avec le sommeil/digestion; raideur corporelle; douleurs liées à des séquelles d'interventions médicales (chirurgies); fertilité, naissances traumatiques qui ont brisé le lien maman-bébé/familles; ralentissement du développement moteur pour les petits; fatigues chroniques; difficulté à gérer stress/anxiété; perte de la joie; isolation/séparation/deuil; hypertension/émergence de maladie auto-immune, se retrouver avec le début de la retraite/ménopause/ ou quand les enfants grandissent; et, bien sûr, les maux de dos/épaules/sinusites/mains/hernies/commotions cérébrales/acouphènes, etc.

Et, parfois, les gens viennent parce qu'ils se sentent bien et veulent approfondir ce bonheur qu'on appelle la Santé ! Entretien et prévention font partie de l'accompagnement possible.

**Complémentaire et alternative, la Voie de la Santé est aussi pour les gens...**

- qui cherchent le soulagement, mais ne l'ont pas encore trouvé;
- qui ne veulent pas que prendre des pilules pour réduire leurs symptômes;
- qui veulent dépasser l'approche passive des recommandations d'un expert et faire participer leur propre sagesse et voix intérieure;
- qui recherchent du support après en avoir trop mis sur leurs propres épaules;
- qui réalisent qu'un autre « accompagnant » est nécessaire après avoir été eux-mêmes débordés par des difficultés/blessures.
- qui veulent recevoir des soins touchant non seulement le physique, mais aussi l'être dans sa globalité.



**Jonathan va offrir une journée "porte ouverte", samedi le 30 avril, pour ceux qui aimeraient visiter la clinique et dire bonjour.**

Une grande partie du travail de la Voie de la Santé est l'enseignement. Souvent, les gens ne savent pas tout ce qui est possible dans un accompagnement où la Santé s'exprime. On n'est pas toujours conscient de nos propres tensions, ni des forces de guérison toujours présentes.

Que vous soyez un individu, une famille avec de jeunes enfants ou des grands-parents qui veulent garder leur autonomie et indépendance, envoyez-moi un courriel à: [varghese.jx@gmail.com](mailto:varghese.jx@gmail.com), ou appelez 514-284-2588, et faites-moi connaître vos disponibilités, ou dites-moi si une autre journée vous conviendrait mieux pour faire la visite. Je continue à prendre de la nouvelle clientèle et vous pouvez me contacter pour un rendez-vous.

Au plaisir,

Jonathan

La chronique *Les AVENTURES de BIG FISH* fait relâche pour ce numéro, mais devrait reprendre dès la prochaine parution de juin. Vous pouvez suivre leur périple via Facebook sous la page *Les aventures de Big Fish*.



## SUR LE BANC DE L'ÉCOLE

Avant d'amorcer la formation académique, voici une brève description physique de l'école du rang dans les années 1930. À partir d'un plan unique, préparé par le Département de l'Instruction publique - *le ministère de l'Éducation n'existait pas encore* -, le corps principal comptait trois locaux, dont un pour l'enseignement et les deux autres réservés à l'institutrice lorsqu'elle logeait à l'école. Un prolongement servait de remise pour le bois de chauffage et de latrines. Le bois de chauffage était fourni par les parents des élèves.

J'ai souvenir de la salle de classe dont le plancher était de couleur jaune orange et les murs vert très pâle. En avant des deux rangées de pupitres, il y avait la tribune de l'institutrice et une armoire vitrée dont les tablettes ne contenaient que quelques livres. Un globe terrestre occupait un coin de la classe. Sur les murs, un tableau noir et une mappemonde décrivant les deux hémisphères de la terre. Voilà ce qui constituait le matériel didactique. J'allais oublier le poêle à deux ponts qui procurait la chaleur durant l'hiver. Le matin, un jeune était chargé d'allumer le poêle une heure avant l'arrivée des élèves. Ceux qui étaient près du poêle suffoquaient et ceux près des murs conservaient leur manteau. Il n'y avait pas l'échangeur d'air qui fait la une des discussions à la Chambre parlementaire de nos jours. En arrière de la porte d'entrée de la classe, un petit réservoir contenant l'eau de consommation, puisée dans un puits dans la cour de l'école. Quel plaisir pour nous, les jeunes, d'appuyer sur le bouton du robinet pour remplir notre verre. Nous étions habitués à la pompe à bras, car le milieu était dépourvu d'électricité.

Il n'y avait pas de transport organisé. Pas d'autobus jaunes sur nos routes de campagne. Le printemps et l'automne, les élèves se rendaient à l'école à pieds. L'hiver, à tour de rôle, les parents transportaient les élèves le matin et le soir, dans une voiture tirée par un cheval. C'est dire que chacun apportait son diner. La salle de classe servait de réfectoire.

## Parlons maintenant d'enseignement.

L'événement que j'ai décrit dans la chronique précédente a retardé mon entrée à l'école. Les anciens s'en souviennent sans doute: les enfants à être admis en première année en septembre sont invités, dans les derniers jours de l'année scolaire précédente, à se rendre à l'école pour se familiariser avec le milieu.

Voici comment j'ai vécu ces quelques jours. En 2018, à la rencontre réunissant les anciens élèves de Cacouna ayant fréquenté l'école du rang ou autres écoles, il y avait en démonstration un ancien pupitre qui meublait la salle de classe dans les années 1930.



Voici sa description: des pattes en fonte supportant la table de travail et, en avant, un banc qui se baissait pour servir de siège au pupitre suivant. Nous, les postulants, étions assis sur le banc avant du dernier pupitre de la rangée. Il n'y avait donc pas de table devant nous... C'est ce que l'on appelait «les petits bancs». Je ne me souviens pas de ce que j'ai bien pu faire durant ces quelques jours. Nous n'avions pas de crayon, pas de papier ni de livres, et surtout, il ne fallait pas bouger. Nous n'avions qu'à écouter les élèves qui récitaient leurs leçons et attendre la fin. Avec le recul, je considère que ce n'était pas la meilleure méthode pédagogique pour motiver les jeunes à fréquenter l'école.

Au mois de septembre, c'est sérieux. Nous apprenons à compter, à écrire, à lire et surtout à découvrir des choses nouvelles. Je me souviens d'une phrase de mon premier livre de lecture: «Mon petit chat a mal aux pattes, le docteur

Robichaud le soignera et il deviendra mieux.» C'est peut-être parce que cette phrase était illustrée.

Je m'interroge encore comment une jeune institutrice, sans expérience, sans matériel didactique, sans soutien pédagogique et sous-payée, pouvait maintenir la discipline, enseigner à un groupe d'élèves, garçons et filles, répartis sur sept niveaux, dans une même pièce. Chapeau ! Aujourd'hui, une telle classe est désignée sous le terme «classe à niveaux multiples», même s'il n'y a que deux niveaux et non sept comme à l'école du rang.

Chaque année, il y avait la visite de l'inspecteur d'école qui venait vérifier la qualité de l'enseignement et le comportement des élèves. Quelle fébrilité à l'occasion de la venue de ce monsieur. On s'exerçait à dire: bonjour monsieur l'inspecteur! Ce dernier, après quelques questions aux élèves, distribuait quelques livres à ceux qu'il

pensait les plus méritants. Parfois, selon sa satisfaction, il accordait une prime de vingt piastres à l'institutrice. Prime très convoitée puisque ce vingt piastres, en plus de l'honneur, s'ajoute aux quelques centaines de piastres du salaire que reçoivent les institutrices.

C'était le curé qui, du haut de la chaire, annonçait la fin des classes et le jour de sa visite, en compagnie du commissaire d'école du secteur. Les parents étaient aussi invités.

Les années passent et je deviens le seul élève garçon en septième année.

**Ce que j'ai appris, je le dois à mes institutrices qui m'ont inculqué le désir d'apprendre et de poursuivre mes études. Ces dernières sont: Marie-Louise Moreault, Anna-Marie Sirois et Émilie Roy. Je leur dois beaucoup et les remercie grandement.**

( ... à suivre )

# REFLET DE SOCIÉTÉ FÊTE SES 30 ANS!!

À GAGNER  
400\$ DE LIVRES  
CONCOURS



...Avec un tirage mensuel de 400\$ de livres  
d'auteurs québécois des Éditions TNT.

Aucun achat requis.  
Participez sur [www.refletdesociete.com](http://www.refletdesociete.com)

Reflét de Société est un magazine provincial qui  
porte un regard différent, critique et empreint de  
compassion sur les grands enjeux de société.

Le citoyen est au cœur de notre mission.  
Pour prendre la parole, faire partager vos  
expériences et faire progresser les débats.  
Tous les commentaires sont lus  
et obtiennent réponse.

Un magazine d'information indépendant,  
financé par ses abonnés.

Tous les profits sont remis au Journal de la Rue,  
qui offre des services de réinsertion sociale  
aux jeunes.

► ABONNEZ-VOUS MAINTENANT!  
[www.refletdesociete.com](http://www.refletdesociete.com) ou au 1-877-256-9009

Financé par le gouvernement du Canada

Canada

## Chronique municipale – avril-mai 2022 – Journal EPIK

### Attention à ce que vous jetez dans les toilettes !



#### Un rappel à tous les résidents

Nos installations de gestion des eaux usées sont mises à rude épreuve depuis un certain temps. Nous rappelons à tous les résidents que les éléments suivants ne doivent en aucun temps être jetés dans les toilettes :

- Aucun produit hygiénique féminin.
- Aucune lingette de quelque nature qu'elle soit, même celles avec la mention «biodégradable».
- Aucune guenille ou article de nettoyage comme les gants de latex.

Il en va de la santé de nos systèmes de pompage !

### Semaine de la santé mentale du 2 au 8 mai 2022

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience; la Municipalité de Cacouna invite les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de la municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE.**

Différents outils d'aide et de référence peuvent être téléchargés gratuitement. Consultez le site : [etrebiendanssatete.ca](http://etrebiendanssatete.ca) pour en apprendre davantage sur le sujet.

Considérant que nous avons tous une santé mentale à préserver, n'hésitons pas à mettre en pratique quelques astuces et conseils pour renforcer notre santé psychologique qui a été mise à l'épreuve, à bien des égards, durant les deux dernières années de pandémie.

etrebiendanssatete.ca

**CHOISIR**  
c'est ouvrir une porte

MOUVEMENT  
SANTÉ MENTALE  
QUÉBEC

Promouvoir. Soutenir. Outiller.

Campagne  
annuelle de  
promotion de  
la santé mentale  
2022-2023

## Journée internationale de l'homophobie et la transphobie – 17 mai 2022

Comme l'année dernière, le conseil municipal a adopté une résolution pour appuyer les revendications des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT +). Le conseil désire envoyer un message fort d'inclusion aux résidentes et résidents de la municipalité, en hissant le 17 mai prochain, le drapeau de la fierté gai.

**CONSIDÉRANT** que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

**CONSIDÉRANT** que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

**CONSIDÉRANT** que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

**CONSIDÉRANT** que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par Madame Danielle Bélanger et résolu à l'unanimité des membres présents de proclamer le 17 mai **JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE** et de souligner cette journée en tant que telle.

### Fermeture du bureau municipal le lundi de Pâques

Prendre note que le bureau municipal sera fermé le **lundi 18 avril** prochain. Nous vous souhaitons un bon congé Pascal à toutes et tous ! Profitez-en pour passer de bons moments en famille ou entre amis.

### Pour la sécurité de minou et pitou



de votre animal et vous remettra une médaille.

N'oubliez pas d'enregistrer votre animal de compagnie, que ce soit un chat ou un chien. Non seulement c'est un règlement municipal mais il s'agit également d'une sécurité en cas de fugue. Lorsqu'un citoyen retrouve un animal errant portant un médaillon numéroté à son cou, nous sommes alors en mesure de contacter les propriétaires rapidement.

**Coût : 10\$/médaille.** Vous devez passer au bureau municipal et la réceptionniste procèdera à l'enregistrement





## CUEILLETTE DES ENCOMBRANTS ET GROS REBUTS MERCREDI LE 18 MAI

Vous avez accumulé au cours de l'hiver des objets défectueux ou endommagés que vous aimeriez voir disparaître de votre garage ou de votre sous-sol ? La prochaine collecte des gros rebuts est prévue le mercredi 18 mai. Nous vous demandons de déposer, la veille, tous vos rebuts, au bord du chemin et de ne pas disposer des matériaux ou objets suivants :

Pneus - matériaux de construction - fenêtres - bombes de propane - contenants de peinture, d'huile et liquide corrosif - ballots de branches, ainsi que les articles contenant du fréon (congélateur, réfrigérateur, climatiseur). Ces rebuts ne seront pas ramassés et doivent être apportés à l'Écocentre de Rivière-du-Loup, au 100, rue Delage. Les heures d'ouverture sont du lundi au samedi de 8 h à 16 h.

### Rappel concernant la prévention des incendies Les avertisseurs de fumée

Aux changements d'heure, il est recommandé de vérifier les piles de vos avertisseurs de fumée et de les changer au besoin. Avez-vous procédé à cette vérification cette année ?

#### Points importants

- L'avertisseur émet des signaux sonores intermittents? Ces signaux indiquent que la pile est trop faible. Il faut la remplacer immédiatement. N'installez jamais de piles rechargeables.
- Installez un détecteur de fumée par étage, y compris au sous-sol et dans les chambres à coucher où l'on dort la porte fermée. Installez-en aussi dans les corridors, près des chambres à coucher, en vous assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée. Fixez-les au plafond ou sur les murs à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 pouces) du mur ou du plafond.
- Un avertisseur de fumée doit être remplacé tous les 10 ans. S'il est endommagé ou poussiéreux ou qu'il n'émet pas de signal après le remplacement des piles, changez-le. Ne dépassez jamais la date suggérée.
- Vous êtes locataire? Votre propriétaire doit vous fournir un avertisseur de fumée. Toutefois, vous êtes responsable de l'entretenir et de changer les piles! Il en va de votre sécurité! □



## Mot de la mairesse



Le printemps est enfin là, même s'il s'est fait attendre! Malgré que chaque saison soit splendide dans sa différence, les doux rayons d'un soleil printanier nous redonnent énergie et vitalité pour débiter nos tâches printanières et initier la préparation de nos activités estivales. Vivement la fonte des neiges pour que l'on puisse profiter de nos espaces verts.

En tout premier lieu, je tiens à remercier nos employés aux Travaux publics pour s'être occupés, avec rigueur et professionnalisme, de la maintenance hivernale des stationnements de nos installations municipales. Un gros merci également à Anthony Fortin, notre préposé à la patinoire qui, avec l'aide de Cédric Soucy, notre technicien en Loisirs, a fait un travail colossal pour l'entretien de cette infrastructure et l'animation des activités qui s'y sont déroulées. Faut dire que Mère Nature nous a couverts de plusieurs centimètres de neige tout au cours de l'hiver, nécessitant plusieurs sorties de pelles! Merci les gars!

Les membres de nos différents Comités de la municipalité de même que les membres de la Corporation de développement de Cacouna, sous la direction de leur président, René Michel Ouellet, sont déjà à réfléchir et à travailler, avec la collaboration de la municipalité, aux différentes activités qui auront lieu durant le printemps ainsi qu'à l'été; que l'on pense aux: « Don de l'arbre; Nettoyage des berges; la St-Jean; La journée culturelle (*eh oui! Une nouveauté qui aura lieu le samedi 16 juillet prochain; d'autres informations à venir*); Deux Nations Une Fête; Tournoi-bénéfice pour notre Club de golf, qui fêtera son 125<sup>e</sup> anniversaire de fondation cette année » en plus de la préparation du jardin communautaire, etc. Ouf! Nous devrions avoir un été animé à Cacouna! Les membres du Comité des Loisirs réfléchissent également sur une autre activité qui pourrait voir le jour ... à suivre!

**J'aimerais ici prendre le temps de remercier L'ENSEMBLE DES BÉNÉVOLES, qui œuvrent à travers notre belle municipalité pour faire en sorte que nous soyons un milieu de vie accueillant, bienveillant, dynamique et inclusif.**

**UN MERCI SINCÈRE!**

Le Conseil municipal planche également sur de beaux dossiers qui vitaliseront et dynamiseront notre milieu de vie; que l'on pense à notre futur CPE pour lequel nous avons eu une 1<sup>re</sup> rencontre tout dernièrement avec l'architecte au dossier; notre future Exposition d'arts populaires à l'entrée de l'église, pour laquelle nous sommes en attente des croquis et plans qui devraient nous être présentés au courant des prochaines semaines; ainsi que de la création d'un parc municipal, qui prendra éventuellement la place des aires de stationnement en façade de l'église. Nous avons déposé, à ce sujet, un projet pour une aide financière et sommes en attente d'une réponse qui, nous avons grand espoir, sera positive. Merci aux agents de développement qui nous ont accompagnés dans ce dossier, soient Julie Couvrette et Gérald Dionne. Par l'ajout de ce parc, nous voulons créer un bel espace vert, bordé de belles rangées d'arbres, où l'on retrouvera des arbustes, plates-bandes, jardins surélevés de fines herbes et de comestibles ainsi que du mobilier urbain pour favoriser les rencontres et la socialisation.

Enfin, je m'en voudrais de conclure cet article sans parler de l'importance de l'achat local. Nous avons de beaux commerces de proximité actuellement dans notre municipalité pour lesquels nous pouvons faire une différence. L'achat local constitue un réflexe à développer, une habitude à prendre. C'est un geste concret dans le soutien de nos commerces et la création d'emplois locaux. De plus, nos commerçants locaux sont souvent plus accommodants afin de répondre aux besoins particuliers que nous pouvons avoir. Nous sommes pour eux un client, une connaissance, un ami. Il s'agit donc de se conscientiser et de faire des choix, car c'est tout l'écosystème commercial à proximité qui finit par en profiter. Tout comme le combat contre la Covid-19, il revient à chacun de nous de faire sa part.

En terminant, je vous souhaite de passer un bon printemps, tout en prenant une bonne marche, en sortant vos vélos ou motos afin de respirer l'air pur et frais de cette belle saison! Continuez de prendre soin de vous!

Suzanne Rhéaume

## OFFRES D'EMPLOI

### Animateur(trice) camp de jour

- Horaire du lundi au vendredi
- Tu as tous tes soirs et fins de sem.!
- Salaire de 16,50\$/heure
- Travail à l'extérieur au soleil !
- La formation est rémunérée
- Développer des habiletés pour ton futur

*Tu dois être âgé de 15 ans ou plus.  
Tu as jusqu'au 30 avril pour postuler.  
Rencontre avec les candidats en mai.*

**VIENS VIVRE  
L'EXPÉRIENCE D'UNE VIE**

### Aide-animateur(trice) camp de jour

- Poste de 2 jours par semaine
- Salaire de 14,50\$/heure
- Travail à l'extérieur au soleil !
- La formation est rémunérée
- Support aux animateurs(trices)

*Tu dois être âgé de 14 ans et plus.  
Tu as jusqu'au 30 avril pour postuler.  
Rencontre avec les candidats en mai.*

**VIENS VIVRE  
L'EXPÉRIENCE D'UNE VIE**

### Entraîneur(euse) SOCCER

- 18,00 \$ / pratique
- Horaire de soir / fin de semaine
- Matériel et terrain neuf
- 15 ans et plus
- Du 6 juin au 19 août 2022
- Ouvert aux bénévoles  
et parents bénévoles

**Pour plus de détails:  
Courriel: [loisirs@cacouna.ca](mailto:loisirs@cacouna.ca)  
Tél.: 418-867-1781 #5  
VIA Messenger:**

**Loisirs Cacouna - Mun. de Cacouna**

**Envoie-nous ton CV : [loisirs@cacouna.ca](mailto:loisirs@cacouna.ca)**

Voici quelques pages extraites du futur livre de Lynda Dionne et Georges Pelletier qui relatera l'histoire des anciens moulins à farine et à scie de la région de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à Trois-Pistoles. Surveillez sa parution en 2024 !

## *Les moulins à scie, du 19<sup>e</sup> au 21<sup>e</sup> siècle à Cacouna*

Par Lynda Dionne et Georges Pelletier

Au temps de la colonisation, les chutes et les rapides des rivières ont fait tourner plusieurs roues à eau. Dans chaque village du Bas-Saint-Laurent, les habitants harnachaient des cours d'eau avec un petit barrage et créaient des étangs de retenue afin de mettre en branle les mécanismes de moulins à scie. Au 20<sup>e</sup> siècle, les roues à godets ont été remplacées par des turbines ou des engins à vapeur, puis par des moteurs à essence et des moteurs électriques. Dans ces moulins, les scieurs ont abandonné la scie verticale (à *châsse*) pour la scie circulaire et plus récemment pour la scie à ruban industrielle. Aujourd'hui, même si les techniques de fonctionnement pour la production de bois de sciage ont changé, le savoir-faire se perpétue.



La roue à godets d'une petite scierie de Saint-Pascal (Roger Madore).

Photo : Georges Pelletier (2019)

### Les premières scieries de Cacouna

Munis de scies verticales, dites à *châsse*, ces petits moulins à scie érigés dans les rangs de la seigneurie LeParc de Cacouna, ont été d'une grande utilité pour débiter le bois des agriculteurs afin de construire les maisons et les

bâtiments de la ferme. Sur le cours de la petite rivière du Loup, qui draine les terres du premier au troisième rang, il existe, à certains endroits, des rapides et une petite chute coulant à travers des rochers. Entre 1822 et 1850, en

période des hautes eaux, soit de trois à quatre mois par année, trois scieries fonctionnaient grâce à leurs roues à godets. Au cinquième rang (aujourd'hui à Saint-Arsène), la rivière Verte, qui possède un débit plus constant, a permis à un moulin à scie d'opérer sur une période de six à huit mois par année <sup>1</sup>.

Avec l'établissement de nouvelles familles, deux moulins ont servi au sciage du bois aux abords de la petite rivière du Loup sur le premier rang de Cacouna. Au début du 19<sup>e</sup> siècle, des commerçants, des agriculteurs, mais surtout des menuisiers les ont loués pour produire des planches et des madriers. Près de la presqu'île de Gros-Cacouna, les aubergistes et cultivateurs Jean-Roch et Simon Talbot dit Gervais, originaires de Saint-Roch-des-Aulnaies, offraient le gîte aux voyageurs.



Le bois scié dans les moulins de Cacouna servait à la construction de demeures, de commerces, d'hôtels et de bâtiments de ferme. Vers 1890, le menuisier Herménégilde Mercier bâtissait sa grange.

Photo : Ernest Mercier



En 1822, le commerçant Simon Talbot vendait du bois qu'il avait débité avec son frère Jean-Roch dans la scierie construite dans les champs au sud de sa demeure. Coll. Bertrand Gaudreau

En 1822, les deux frères Talbot troquaient et négociaient des aliments de base comme la farine et le sel, mais également le bois et la chaux <sup>2</sup>. En janvier de cette année-là, les deux commerçants avaient acheté, du scieur François Denis dit Kimper de la rivière du Loup, le bail d'un moulin à scie pour 30 livres. Ce dernier avait obtenu du seigneur Alexandre Fraser un emplacement de six arpents près de la petite rivière du Loup, à l'endroit où elle s'engage dans la vallée et coule parallèlement au fleuve. Après la fin de leur bail d'une durée d'un an, les frères Talbot devaient lui remettre ledit moulin en bon état. Dans les années suivantes, le scieur Denis dit Kimper loua successivement sa scierie au menuisier Antoine Fortin puis au cultivateur François Castonguay. En octobre 1826, ce dernier prépara les madriers pour le capitaine Barthélémi Charest qui construisait une goélette sur le terrain de Jean-Roch Talbot <sup>3</sup>.

Non loin du premier chemin de traverse menant au deuxième rang, un autre moulin avait été érigé sur la terre de Jean Lebel où coule la petite rivière du Loup. Le capitaine de milice de *Kakona* Pierre Sirois a opéré cette scierie avant de la céder en avril 1824 au menuisier Antoine Fortin. En juin, le petit moulin fut repris par un autre ouvrier, Clément *Def saint* dit Saint-Pierre. Comme premier paiement, cet artisan donna 6 livres et un cabriolet neuf <sup>4</sup>. Au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, les deux moulins du premier rang du fleuve n'étaient plus en fonction. Toutefois, l'étang du moulin de la terre des Lebel a fourni pendant plusieurs hivers des blocs de glace afin de remplir les glaciers des habitants et des villégiateurs.

### Le moulin à scie du curé Jean-Marie Madran

Sur le deuxième rang (Petit Rang 2), la petite rivière du Loup, qui traverse un coteau rocheux, faisait tourner la roue et le mécanisme d'une scie à *châsse* non loin de la maison ancestrale de Michel-Évangéliste Dumont. En 1825, un menuisier de Cacouna, François Bérubé, avait obtenu le droit d'ériger un barrage et un moulin sur cet emplacement; le premier curé de la paroisse de *Kakouna*, Jean-Marie Madran, l'avait aidé financièrement afin de lui permettre de construire sa scierie avec tous ses *mouvements, tournans et travaillans* <sup>5</sup>.



La chute de l'ancien moulin à scie sur la petite rivière du Loup, près de la maison ancestrale des Dumont dans le Petit rang 2. Photo : Georges Pelletier (2019)

Sur cette photo de l'agriculteur Charles Dumont (arrière-petit-fils d'Évangéliste), nous pouvons apercevoir, en arrière de son hangar, le cours de la petite rivière du Loup où se trouvait le site de l'ancien moulin à scie du Petit Rang 2. Coll. Annette Dumont



## Les moulins sur le ruisseau du deuxième rang

Sur la route du deuxième rang (route 291) de Cacouna, en direction de Rivière-du-Loup, à l'endroit où elle franchit le cours d'eau Gagnon, il y eut autrefois une scierie et un moulin à carder du côté nord du chemin. En avril 1843, les deux frères Lévesque s'étaient associés: Henri, qui était cultivateur, fournit le terrain près du ruisseau et le bois d'oeuvre tandis que son frère François construisit le barrage, le moulin à scie et en assura le fonctionnement. Dans leur entente, ce dernier, étant menuisier, s'engagea en retour à lui bâtir une maison et un fournil<sup>9</sup>.

À proximité du moulin à scie, sur le même ruisseau, une carderie fut érigée en juillet de la même année. Les deux frères Lévesque avaient loué un terrain au mécanicien Siméon Gauthier dit Larochelle de Saint-Anselme pour « manifester la laine » et fouler les étoffes. Cet entrepreneur pouvait construire une écluse pour accumuler l'eau, sans toutefois nuire à la scierie. Pour la location du site, le cardeur Larochelle devait donner annuellement une livre 10 schillings ou carder 30 livres de laine et fouler 15 aunes d'étoffe<sup>10</sup>. En septembre 1849, les coseigneurs William et Édouard Fraser acquéraient ce bâtiment et le louaient au cardeur Joseph Paradis de Saint-Patrice<sup>11</sup>.

Sur le même rang, le *maître-menuisier* Joseph Martin, originaire de Saint-André de Kamouraska, avait installé une scierie annexée à son atelier qui fonctionnait à l'aide d'un petit moulin à vent<sup>12</sup>. Entre 1840 et 1870, le travail ne manquait pas puisque cet habile ouvrier a érigé plusieurs maisons, ponts, écoles, villas, cottages et hôtels à Cacouna et dans la région. À la fin du 19<sup>e</sup> siècle, il n'y avait plus de production de bois ni de laine dans ce secteur de Cacouna.

## La scierie du village de Cacouna

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, le moulin à scie de Jean Lavoie laissait échapper de sa cheminée une volute de fumée dans le bas du village de Cacouna. Les cultivateurs s'y rendaient avec leurs voyages de bois. Certains en profitaient aussi pour passer chez son voisin, le forgeron Thomas Dubé, afin de faire réparer leurs outils de fer. C'est en 1910 que le menuisier Lavoie acheta du forgeron un terrain du côté nord du chemin (aujourd'hui l'emplacement de la meunerie)<sup>13</sup>. Pendant une trentaine d'années, en plus de débiter du bois, l'ouvrier le travaillait dans son atelier annexé au bâtiment. Il avait installé un planeur, une *machine à polir*, un feu de forge avec un étau et divers instruments pour son ouvrage. Certains aînés du village se souviennent surtout de lui comme le menuisier qui a construit la salle paroissiale en 1932. D'autres se rappellent que dans leur jeunesse ils accompagnaient leur père à ce moulin pour faire scier les billots bûchés en hiver<sup>14</sup>. À la même époque, le cultivateur Adélard Thibault se rendait à la scierie Lavoie pour préparer du bois afin de construire *Old Orchard Cabins* au Bois des Bel<sup>15</sup>. Dans les années 1930 et 1940, il se bâtissait à Cacouna plusieurs petits chalets le long de la route no10, afin d'accueillir les nombreux touristes en route vers la Gaspésie.

Sur cette vue à vol d'oiseau de la Meunerie de Cacouna en 1977, on peut voir que l'entrepreneur Albert Rouleau avait intégré sa meunerie à l'ancien moulin à scie (le bâtiment au toit noir)..  
Macro-inventaire, ministère de la Culture.



Photo : Pierre Bureau et Pierre Lahoud. Cote E6,S8,SS2,SSS56,D8,P77.2312.30, BAnQ

### *Souvenir d'une visite au moulin de Jean Lavoie*

*En avril 2019, Yvon Desjardins nous a raconté des souvenirs de son enfance lorsqu'il se rendait au moulin à scie du village. Alors âgé de 7 ans, il aidait son père Georges pour certains travaux sur la ferme. Au cours de l'hiver 1940, ce dernier avait bûché sur ses deux lots à bois, celui du Bois des Bel et celui du sixième rang de Saint-Modeste. « Au printemps, c'était le temps pour mon père d'atteler le cheval à sa voiture de ferme et de charger les billots. Alors, je l'accompagnais au moulin de monsieur Jean Lavoie à la sortie est du village. Sa scierie fonctionnait alors avec un engin à «gazoline». Mon père l'aidait à placer les billots sur le charriage. Je participais au travail, du mieux que je pouvais, en empilant les planches dans notre voiture de ferme ». Ce bois allait servir à mon père pour réparer les murs de la grange et d'autres bâtiments sur notre ferme familiale.*

*Yvon Desjardins se souvenait que Jean Lavoie était reconnu comme un bon menuisier. Il ne possédait pas de lot, mais se procurait des billots pour ses différents travaux de construction auprès des cultivateurs. Il sciait aussi le bois que les gens lui apportaient.*

Au printemps 1962, la scierie et la meunerie ont été acquises par Albert Rouleau de Saint-Jean-de-Dieu. Pendant quelques années, cet entrepreneur continua la production du bois, mais se spécialisa davantage dans la moulée pour les animaux. Sept ans plus tard, il forma la compagnie Meunerie de Cacouna et engagea les mêmes travailleurs, entre autres Léonidas Lévesque, Roméo Lévesque et Jean-Guy Dubé. Vers 1970, la machinerie du moulin à scie fut vendue à Gérald Guay<sup>18</sup>. Au cours des années suivantes, et jusqu'en 2019, des bâtiments avec des équipements plus modernes se sont ajoutés à la meunerie familiale opérée par Claude Rouleau, fils d'Albert.

### Le moulin de Gérald Guay

Dans le haut du village, il y eut aussi le moulin à scie de Gérald Guay, fils du cultivateur et ébéniste Charles-Eugène Guay. En 1970, après avoir acquis l'outillage de l'ancienne scierie du village, qui avait appartenu de 1943 à 1962 à son oncle Louis-Philippe Guay, Gérald reprit la production de planches et de madriers pendant quelques années à Cacouna<sup>19</sup>.



Le moulin à scie de l'entreprise de *La Boite à Bois* appartenant à Marc Michaud, en bas de Cacouna. Photo : Georges Pelletier (2022)

### La scierie de *La Boite à Bois*

Aujourd'hui, le métier de scieur est toujours pratiqué à Cacouna. L'artisan Marc Michaud, qui avait travaillé avec son père André, ébéniste de l'endroit, créa l'entreprise *La Boite à Bois* en 2013. L'*ouvrier en bois* possède maintenant une scierie en bas du village qui comprend un atelier de planage, d'embouvetage et un séchoir pour le bois. Depuis 2021, Marc Michaud

peut ainsi produire la matière première dont il a besoin pour fabriquer des colonnes tournées et même du lambris en bois pour la restauration d'anciennes maisons. L'ébéniste Michaud a aussi acquis un moulin à scie à Lamy fonctionnant avec un moteur diesel qui met en marche une scie ronde et un charriot<sup>20</sup>.



L'intérieur de la scierie de Marc Michaud, en bas du village de Cacouna. Photo : Georges Pelletier (2021)



La scie ronde et le charriot muni de griffes de métal pour débiter le bois de la scierie à Lamy. Photo : Georges Pelletier (2021)

### Notes bibliographiques

1. Greffe du notaire Joseph Amiot, # 614, 1er avril 1815 (marché entre Alexis Morin et le seigneur Alexandre Fraser), Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).
2. Liste des auberges, ville et banlieue, de la campagne 1821-1822, BAnQ et Recensement national de Cacouna de 1825, Bibliothèque et Archives du Canada (BAC).
3. Greffe du notaire Pascal Dumais. # 344, 16 janvier 1822 (bail d'un moulin à scie par François Denis dit Kimper aux frères Jean-Roch et Simon Talbot dit Gervais), # 537, 17 janvier 1823 (bail par Simon Talbot au menuisier Antoine Fortin) et #977, 2 décembre 1825 (entente pour scier le bois pour la construction d'une goélette), notaire Charles Huot, #1455, 10 octobre 1826, BAnQ.
4. Idem, # 709, 19 avril 1824 (vente d'un moulin par le capitaine de milice Pierre Sirois au menuisier Antoine Fortin) et # 725, 7 juin 1824 (vente par Antoine Fortin au menuisier Clément Dessaint dit Saint-Pierre), BAnQ.
5. Greffes des notaires Moyse Morin, 3 octobre 1825 (bail d'Henry John Caldwell au menuisier François Bérubé. Pendant une vingtaine d'années, le marchand de bois, a bénéficié des droits seigneuriaux de la *Rivière du Loup*) et Pascal Dumais, # 1357, 28 juillet 1827 (le menuisier Bérubé avait construit un moulin et autres bâtisses sur le terrain près de la petite rivière du Loup), BAnQ.
6. Greffe de Pascal Dumais, 16 septembre 1829 (location d'un moulin, d'une maison et d'une petite étable au menuisier Prospère Thériault), BAnQ.

7. Recensement national de Saint-Georges de Kakouna de 1851, BAC, et greffe du notaire Remy Ouellet, 20 mai 1836, (le scieur Amable Pelletier doit rendre compte des profits de la location du moulin), BAnQ.
8. Témoignage de Paul-Aimé Dumont, mai 2019.
9. Greffe du notaire Jean-Baptiste Pouliot, # 175, 28 avril 1843, BAnQ.
10. Idem, # 183, 10 juillet 1843 (bail par les deux frères Henry et François *Lévêque* d'un site à moulin au cardeur Siméon Laroche), BAnQ.
11. Ibidem, # 360, le 5 septembre 1849 (location du moulin à carder acquis par les coseigneurs William et Édouard Fraser à Joseph Paradis), BAnQ.
12. Recensement national de Saint-Georges de Kakouna de 1851, BAC.
13. Bureau de la publicité des droits (BPD) du Témiscouata, # 44487, 2 juin 1910.
14. Témoignages de Fernande Dubé et d'Yvon Desjardins, juin 2018.
15. Roger Thibault, *Menteries Vraies sur Cacouna*, article du Journal EPIK de Cacouna, septembre 1995, p. 9.
16. BPD du Témiscouata, # 97554, 31 janvier 1945.
17. Témoignages de Lucien Roy et de Jean-Guy Dubé, avril 2020, (monsieur Dubé a travaillé avec Roméo Lévesque et Léonidas Lévesque au moulin et à la meunerie de Louis-Philippe Guay, ainsi que Lucien Roy à quelques reprises).
18. BPD du Témiscouata, # 146648, 1er mai 1962 et # 172362, 4 septembre 1969.
19. Témoignage d'André Michaud, mars 2022.
20. Témoignage de Marc Michaud, mars 2022.

## CONDENSÉ DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 JANVIER 2022 PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE.

Tous les conseillers sont présents.

**Ratification des déboursés du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2021 et approbation des comptes du mois** pour un montant total de 116 978,00 \$, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

### CORRESPONDANCES

**Dépôt de correspondances reçues** de M. Laurent Gagnon le 13 déc. et de Mme Diane Rouleau et M. Simon Jacob le 6 décembre 2021.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Renouvellement de l'abonnement à Québec Municipal** pour l'année 2022 pour un montant de 350,67 \$, t.i.

**VisiPro – Paiement de la facture numéro 14514** pour la confection de 36 bouteilles d'eau réutilisables, aux couleurs de la Municipalité, et ce, pour un montant total de 1 016,48 \$, t.i., CONSIDÉRANT qu'elles permettront de réduire l'impact environnemental (en remplaçant les bouteilles en plastique) et qu'une partie de ces bouteilles servira d'objets promotionnels lors de diverses activités de la Municipalité.

**DHC Avocats - Renouvellement du forfait téléphonique pour l'année 2022.**

CONSIDÉRANT que le forfait téléphonique de consultation juridique de la Municipalité auprès de la firme « DHC Avocats » viendra à échéance le 1<sup>er</sup> février 2022; CONSIDÉRANT qu'il est essentiel d'avoir accès à un service de consultation juridique verbale afin d'obtenir des conseils essentiels à la prise de décision lors de situations particulières et ambiguës; CONSIDÉRANT que la Municipalité et ses gestionnaires sont actuellement satisfaits des services rendus par Me Rino Soucy, avocat associé du cabinet mentionné ci-dessus; le Conseil procède au renouvellement de son forfait téléphonique de consultation juridique pour l'année 2022, le tout pour un montant de 400,00 \$, + t.

**Martech Informatique – Paiement de la facture numéro 011329 pour l'achat d'un ordinateur de bureau**, au montant de 1 295,25 \$ t.i., afin de remplacer celui du technicien en loisirs et culture qui a cessé de fonctionner correctement et a atteint sa durée de vie maximale.

**Conseil du patrimoine religieux du Québec – Octroi de trois (3) contrats pour la réalisation d'études d'avant-projet suite à la majoration de l'aide financière initiale.** Pour faire suite à la démarche de cession de l'église et d'une partie du terrain à la Municipalité (résol. du 9 nov. 2020), et au dépôt d'une demande d'aide financière

dans le cadre du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux – Volet 1 (Incubateur à projet de requalification) (11 janvier 2021), et à la confirmation de l'octroi d'une aide financière d'un montant de 23 012,00 \$ pour la réalisation d'études d'avant-projet qui viendront certifier la faisabilité du projet d'aménagement d'un espace pour l'exposition d'arts populaires dans une partie de l'église de Cacouna (8 avril 2021); CONSIDÉRANT que le montant de l'aide financière annoncée a permis d'assumer 75 % du coût total de 3 études d'avant-projet qui ont été réalisées au cours de l'année 2021 par les entreprises suivantes : Stan-tec Experts- Conseils Ltée, Atelier5 et R+O Énergie; CONSIDÉRANT que les membres actuels du Conseil municipal souhaitent revoir le projet initial afin que des ajouts lui soient apportés, soit la mise en place d'un espace qui sera réservé à l'exposition de toiles et tableaux ainsi que l'aménagement d'un petit bureau d'accueil touristique qui permettra, entre autres, la vente d'articles souvenirs; CONSIDÉRANT que ces ajouts au projet initial nécessitent de nouvelles études sommaires afin de connaître la faisabilité de ceux-ci et la possibilité de les intégrer dans la portion de l'église qui sera dédiée à cette vocation. CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont interpellé le Conseil du patrimoine religieux du Québec et le ministère de la Culture et des Communications pour demander une bonification de l'aide financière initiale ayant été octroyée et ainsi permettre la réalisation des études d'avant-projet supplémentaires; CONSIDÉRANT que le 14 décembre 2021, la Municipalité a reçu une correspondance du MCC confirmant l'octroi d'une aide financière supplémentaire d'un montant de 13 386,00 \$ pour la réalisation de trois (3) études d'avant-projet supplémentaires; le Conseil octroie:

- le contrat de réalisation du bilan de santé de l'immeuble, en architecture, à l'entreprise Atelier5 pour un montant total de 17 000,00 \$, +t, et ce, conformément à l'offre de services datée du 20 octobre 2021 (dossier numéro CCA-2021-1417);

- le contrat d'analyse des aspects techniques liés à l'ajout d'un accueil touristique, d'une boutique souvenir et d'un espace d'exposition pour toiles et tableaux, à l'entreprise Atelier5 pour un montant total approximatif de 2 632,01 \$, +tx et frais applic., et ce, conformément à l'offre de services datée du 2 novembre 2021 (dossier numéro CCA-2021-1340);

- le contrat d'analyse des systèmes mécaniques et électriques à mettre en place afin que les ajouts demandés puissent voir le jour, à l'entreprise R+O Énergie pour un montant total de 3 000,00 \$, +t, et ce, conformément à l'offre de services datée du 3 novembre 2021.

Une partie des coûts liés à la réalisation de ces études sera assumée par la subvention bonifiée reçue du MCC dans le cadre du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux – Volet 1 (Incubateur à projet de requalification); le solde de ces coûts, soit la somme approximative de 13 000,00 \$ (incluant tx + frais applic.), sera inclus aux prévisions budgétaires à être adoptées par les membres du Conseil municipal pour l'année 2022.

**Vitrierie KRT – Paiement de la facture numéro 31263** due à l'entreprise Vitrierie KRT au montant de 1 069,27 \$, t.i., pour la réparation des mécanismes de fermeture de deux portes de verre, soit une située au Centre de Loisirs Place Saint-Georges et l'autre située à l'entrée de la Bibliothèque Émile-Nelligan.

**Location de la Salle municipale – Établissement des conditions.** Le Conseil établit les conditions suivantes pour la location de la Salle municipale :

- La réservation de cette salle est uniquement et strictement possible pour les organismes à but non lucratif dont l'adresse du domicile se situe sur le territoire de la Municipalité de Cacouna;

- Les seules activités permises à l'intérieur de cette salle seront la tenue de réunions ou toute autre rencontre assimilable à une réunion réalisée par des administrateurs actifs de ces organismes;

- La tenue de réception, de repas, de rencontre et/ou réunion familiale ne sera, en aucun cas, tolérée.

**Résolution de soutien aux demandes des partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent.** (Voir les CONSIDÉRANT sur le PV complet présenté sur le site de la Municipalité) Il est résolu DE demander au gouvernement du Québec une aide immédiate de 2 millions de dollars pour consolider la filière forestière bas-laurentienne et réaliser un minimum de travaux d'aménagement en forêt privée en 2021-2022; DE demander au gouvernement du Québec une majoration moyenne de 4,7 M\$ du budget régional pour permettre la récupération et la remise en production des peuplements affectés, tout en maintenant les investissements dans les travaux d'aménagement pour les quatre années suivantes (2022-2023 à 2025-2026); DE demander au gouvernement du Québec d'inscrire la majoration du budget régional d'aménagement forestier en forêt privée au Bas-Saint-Laurent dans le prochain budget provincial; DE transmettre copie de la présente résolution au ministre des Forêts, de la Faune et des Parc, M. Pierre Dufour, à la ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Mme Caroline Proulx, au Premier ministre du Québec, M. François Legault, aux députés provinciaux du Bas-Saint-Laurent, à

la Table régionale des élu(e)s municipaux du BSL et aux partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du BSL.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Service incendie – Rapport de déc. 2021**  
**HYGIÈNE DU MILIEU**

**Renouvellement de l’entente avec la Société VIA** pour le traitement des matières recyclables pour la période comprise entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023, inclusivement.

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**Permis – Rapport mensuel du mois de décembre 2021.**

**Groupe Pousse-Vert – Paiement de la facture numéro 8763** pour un montant total de 970,10 \$, t.i.; les services de cette entreprise ont été retenus afin de produire un rapport agronomique démontrant la nullité du potentiel agricole du secteur visé par la demande d’exclusion et que le rapport est maintenant complété et a été valablement reçu par la Municipalité.

**Comité consultatif d’urbanisme – Renouvellement du mandat des membres.**

Siège numéro 1 : Mme Suzanne Rhéaume, Mairesse;

Siège numéro 2 : M. Ghislain Mailloux, Conseiller;

Siège numéro 3 : Vacant;

Siège numéro 4 : Mme Méghan Vézier (de janv. 2022 jusqu’à janv. 2024);

Siège numéro 5 : M. Yvan April (de janv. 2021 jusqu’à janv. 2023);

Siège numéro 6 : M. Fabien Nadeau (de janv. 2022 jusqu’à janv. 2024);

Siège numéro 7 : M. Marc Morissette (de janv. 2021 jusqu’à janv. 2023);

Siège numéro 8 : M. Martin Vaillancourt, président (de janv. 2022 jusqu’à janv. 2024);

Siège numéro 9 : M. Francis Gagné (de avril 2021 jusqu’à janv. 2023).

**LOISIRS ET CULTURE**

**Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois de décembre 2021.**

**Chemin des navigateurs 2022 – Demande d’hébergement des marcheurs par la Municipalité.** CONSIDÉRANT que les premières personnes arriveront sur le territoire de la Municipalité à compter du 16 juin 2022, et ce, jusqu’aux alentours du 30 juin 2022; la Municipalité accepte de procéder à l’hébergement des marcheurs qui circuleront sur son territoire au cours de la période mentionnée ci-dessus dans le cadre de l’activité Chemin des navigateurs 2022; l’hébergement des participants se fera à l’intérieur d’une salle à être déterminée par les membres du Conseil municipal le moment venu, le tout, au coût de 10,00 \$ par nuit, par personne; la Municipalité demande aux participants ainsi qu’aux organisateurs de l’événement leur bonne

collaboration afin de laisser la salle propre et exempte de déchets au moment où ils quitteront les lieux; la présente autorisation est conditionnelle à ce que les mesures sanitaires en lien avec la Covid-19, qui seront en vigueur lors de l’événement, permettent l’hébergement des marcheurs dans une salle de la Municipalité.

**INFORMATIONS**

**Prochaine réunion du Conseil – Séance extraordinaire pour l’adoption du Budget 2022 – Mercredi 26 janvier à 19h30.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**CONDENSÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2022.**

*Tous les conseillers sont présents (en mode visioconférence).*

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 117-22 ÉDICTANT LE CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS·ES.** Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante et disponible pour consultation via le site web de la Municipalité au [www.cacouna.ca](http://www.cacouna.ca)

**CONDENSÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2022.**

*Tous les conseillers sont présents (en mode visioconférence).*

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L’ANNÉE 2022**

**Prévisions budgétaires pour l’année 2022 :**

**RÉSUMÉ DU BUDGET 2022**

**REVENUS par département**

<i>Descriptions</i>	<i>Prochain budget</i>
Taxes, compensations et tarifications	-1 974 064,00 \$
Compensation / tenant lieu de taxes	-83 210,00 \$
Tarifications et revenus divers	-218 820,00 \$
Subventions et compensations	-568 391,00 \$
<b>Total des revenus par département :</b>	<b>-2 849 385,00 \$</b>

**DÉPENSES par département**

Administration	503 991,00 \$
Sécurité publique	380 078,00 \$
Voirie	523 711,00 \$
Aqueduc	71 490,00 \$
Eaux usées	87 710,00 \$
Matières résiduelles	273 996,00 \$
Urbanisme	68 647,00 \$
Loisirs	352 113,00 \$
Finances	596 749,00 \$
Immobilisations	240 900,00 \$
Affectation de surplus accumulé non-affecté	-250 000,00 \$
<b>Total des dépenses par département :</b>	<b>2 849 385,00 \$</b>

**ADOPTION DU BUDGET**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATIONS ET DE TARIFICATIONS.** Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante et disponible pour consultation via le site web de la Municipalité au [www.cacouna.ca](http://www.cacouna.ca)

## CONDENSÉ DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 FÉVRIER 2022.

Tous les conseillers sont présents, en mode visioconférence.

**Ratification des déboursés du 1<sup>er</sup> au 31 janvier et approbation des comptes du mois** pour un montant total de 140 222,47 \$ à même le fonds général de la Municipalité.

### CORRESPONDANCES

**Dépôt d'une correspondance reçue de** Mme Lizelle Ouellet, M. Michaël Jodoin, M. Alex Blackburn, M. Sébastien Dumont et M. Jacques Desjardins.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Proclamation de la première Journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2022.** CONSIDÉRANT que le 13 mars 2022 est la première Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive; CONSIDÉRANT que le 13 mars 2020 – date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu; CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience; CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens; CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE; CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la Campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l'année; CONSIDÉRANT que dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale; le Conseil proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de la municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE.

**Association des plus beaux villages du Québec** – Renouvellement de l'adhésion pour 2022 pr un montant de 1 541,25 \$, t.i. **Vente des immeubles pour défaut de**

**paiement de taxes.** Le Conseil approuve l'extrait de l'état des taxes dues préparé par le sec-trés. pour la vente des propriétés pour lesquelles les taxes n'ont pas été payées pour les années 2021 et antérieures; l'extrait de l'état des taxes dues à la municipalité, tel qu'approuvé par le Conseil municipal, sera transmis pour la vente de ces immeubles, pour défaut de paiement des taxes, au bureau de la MRC et ordonne la vente de ces immeubles à l'enchère publique le 2 juin 2022.

**Autorisation pour enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour non-paiement de taxes.** CONSIDÉRANT que le Conseil a ordonné à la MRC de procéder à la vente pour non-paiement des taxes; CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser une personne pour enchérir et acquérir, au nom de la Municipalité, les immeubles qui ne trouveront pas preneur lors de la vente pour taxes, conformément à l'article 1038 du Code municipal; le d.g., ou en son absence, Mme Anne Massé, d.g. adjointe, est autorisé(e) à enchérir et à acquérir, pour et au nom de la Mun., les immeubles qui n'auront pas trouvé preneur à l'occasion de la mise en vente par la mun. pour non-paiement des taxes.

**Adoption du Règlement numéro 117-2 2 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es.** (Vous pouvez trouver l'intégralité de ce règlement sur le site de la Municipalité.) Entre autres, le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme. L'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens; ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues; il vise également à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts. Tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil.

**Adoption du Règlement numéro 118-22 sur les taux de taxations et tarifications 2022.** (Vous en trouverez tous les détails sur le site de la Municipalité, mais en voici des extraits).

ARTICLE 1 : Le taux de taxe foncière générale est fixé à 0,7164\$ / 100\$ pour l'année 2022.

ARTICLE 2 : les taux des taxes foncières spéciales identifiées ci-dessous sont fixés pour l'année fiscale 2022 conformément au

rôle d'évaluation en vigueur le 1<sup>er</sup> jan. 2022.  
Taxe foncière spéciale - Service Incendie (Rég. #272) 0,0068\$ / 100\$  
Taxe foncière spéciale - Caserne incendie (Rég. #16-08) 0,0044\$ / 100\$  
ARTICLE 3 : Le conseil fixe les tarifs suivants pour les services 2022 :

Le mode de tarification est établi en fonction de l'unité de base;

L'unité de référence de base est celle d'une résidence unifamiliale;

Tarification aqueduc – 82,84\$ / unité

Tarif. matières résiduelles – 178,41\$ / unité

Autres tarifications (à consulter sur le site)

ARTICLE 5 : Chaque fois que le total de toutes les taxes (y compris les tarifs et les compensations) à l'égard d'un immeuble imposable porté au rôle d'évaluation dépasse 300 \$ pour chacune des unités d'évaluation, le compte est alors divisible en 4 versements égaux.

**Établissement du taux d'intérêts applicable à toutes taxes, tarifs, compensation, permis ou créances exigibles et dus à la Municipalité pour l'année 2022 et impayés à ce jour: 15% par an.**

**Rôle d'évaluation foncière – Refus de procéder à l'équilibrage pour le prochain cycle triennal 2023-2024-2025.**

Après analyse, les membres du Conseil ainsi que le Service d'évaluation de la MRC croient qu'il serait préférable de ne pas procéder à l'équilibrage facultative du rôle, les coûts liés à une telle équilibrage en regard des bénéfices qui pourraient en découler ne seraient pas significativement profitables pour notre Mun.; le Conseil demande donc à l'entreprise Servitech Inc. ainsi qu'au Service d'évaluation de la MRC de reconduire le rôle d'évaluation actuel pour le prochain cycle triennal (2023-2024-2025).

**Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection.**

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection; il est résolu DE CRÉER un tel fonds.

**Affectation d'une somme au fonds réservé (LERM).** Le Conseil affecte à ce fonds un montant de 12 805,00 \$ pour l'exercice financier 2022; les fonds nécessaires à cette affectation seront puisés à même le fonds général de l'exercice.

**MNP S.E.N.C.R.L./s.r.l. – Paiement de la facture numéro 10138397.** CONSIDÉRANT que le directeur général a terminé la reddition de compte en lien avec le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ); que l'audit a été complété par la firme comptable MNP S.E.N.C.R.L./s.r.l.; que le mandat est maintenant terminé

et que la reddition de compte a été valablement transmise au MAMH; le Conseil accepte de procéder au paiement de la facture pour la réalisation de l'audit de la reddition de compte, et ce, pour un montant total de 1 724,62 \$, t.i.

**Info Dimanche – Hommage aux bénévoles.** CONSIDÉRANT que le journal « Info Dimanche » publiera une section spéciale dans l'édition de Pâques qui aura pour but de rendre hommage à des personnes bénévoles s'étant démarquées dans certaines municipalités de notre région, le Conseil souhaite profiter de cette occasion pour rendre hommage à une personne bénévole de son choix. Le format de publicité sera de l'ordre de 1/8 page au coût de 195,00 \$, +t. **Dépôt de la production des rapports de dons électoraux et des dépenses réalisées (DGE-1038).** Ce Conseil fait acte que la démarche a été réalisée dans le respect des règles édictées par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM); QUE tous les candidats à l'élection générale du 7 novembre 2021 ont déposé leur document complété « Liste des donateurs et rapport de dépenses – Municipalités de moins de 5 000 habitants ».

**Insonorisation de la salle de conférence du bureau municipal et remplacement de la porte de la salle de conférence du bureau municipal. Modification du mode de paiement prévu aux résolutions numéro 2021-11-213.6.6 et 2021-11-223.6.16.** CONSIDÉRANT que lesdites résolutions prévoyaient que le coût de ces travaux serait payé à même les surplus (excédents) accumulés non-affectés de la Municipalité; CONSIDÉRANT que les travaux en question n'ont pu être réalisés avant la fin de l'année 2021; les membres du Conseil municipal souhaitent modifier le mode de paiement initialement prévu puisque le montant des travaux a pu être inclus aux prévisions budgétaires adoptées pour l'année 2022; le montant nécessaire à ces réalisations sera finalement payé à même le fonds général de la Municipalité.

**Résolution autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière dans le programme Fonds Région et Ruralité, Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation, portion Aide à des projets locaux de vitalisation.** Le Conseil autorise la présentation du projet « Réaménagement du stationnement de l'Église vers une triple vocation : touristique, récréative et communautaire » au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans le cadre de ce programme et que soit confirmé l'engagement de la Mun. de payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

**Service incendie – Rapport de janv. 2022.**

## TRAVAUX PUBLICS

**Processeur Cacou Inc. – Achat d'un chariot élévateur.** CONSIDÉRANT qu'il est essentiel d'avoir accès à un équipement de levage tel un chariot élévateur, afin que le Service des travaux publics puisse être autonome lors de la réception ou de la livraison de divers appareils ou pièces lourdes; CONSIDÉRANT que les employés œuvrant pour le Service des travaux publics iront suivre la formation intitulée « Conduite sécuritaire d'un chariot élévateur » offerte par le Centre de services scolaires de Kam - RdL afin d'acquérir les connaissances requises pour opérer un tel appareil; CONSIDÉRANT l'opportunité d'acquérir un chariot élévateur auprès de l'entreprise Processeur Cacou Inc.; le Conseil procède à l'achat d'un chariot élévateur de marque « Caterpillar », modèle « V60B », année 1979, auprès de cette entreprise, pour un montant total de 4 000,00 \$ +t.

## HYGIÈNE DU MILIEU

**Bouchard service conseil S.E.N.C. – Modification du mode de paiement prévu à la résolution numéro 2021-09-182.9.1 afin de procéder à l'élaboration des plans et devis pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout situés sur le boulevard Industriel;** CONSIDÉRANT que le mandat en question n'a pu être réalisé avant la fin de l'année 2021; le montant nécessaire à la réalisation du mandat sera finalement payé à même le fonds général de la Municipalité au lieu d'être approprié à même les surplus (excédents) accumulés non-affectés de la Municipalité.

## AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

**Permis – Rapport mensuel de janv. 2022. MRC - Résolution d'appui au Projet de soutien à la mise en œuvre des politiques et plans d'action familles et aînés.** CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités sont intéressées à se joindre au projet pour conclure une nouvelle entente de coopération intermunicipale pour soutenir le déploiement des politiques familles et aînés dans le cadre de l'aide financière; le Conseil s'engage à participer au projet de coopération intermunicipale en contractant une nouvelle entente pour la mise en œuvre des politiques familles et aînés; le Conseil n'assumera aucun coût ni quote-part qui pourraient découler de cette nouvelle entente ou qui pourraient survenir une fois que cette entente viendra à échéance; le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4-Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité et nomme la MRC comme resp. du projet.

**SÉMER – Paiement de la facturation municipale pour l'année 2022 conformément au décret 1516-2021.** CONSI-

DÉRANT que la Municipalité doit, depuis l'année 2020, défrayer des coûts à la SÉMER conformément au nombre d'habitants situés à l'intérieur des limites de son territoire; CONSIDÉRANT que les coûts facturés par la SÉMER s'élève à un montant de quinze dollars (15,00 \$) par habitant pour l'année 2022 et que le nombre d'habitants de la Municipalité serait de 1 863 pour l'année 2022; le Conseil accepte de procéder au paiement des montants dus à la SÉMER, soit la somme de 27 945,00 \$, +t.; ce montant sera payable en 2 versements de 13 972,50 \$, +t, tel qu'il apparaît sur la facture numéro 000194 reçue de la SÉMER; le 2e versement sera payé lors de la réception d'une seconde facture à cet effet.

## LOISIRS ET CULTURE

**Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois de janvier 2022.**

**Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à une sortie extérieure du Camp de jour.** CONSIDÉRANT que la création d'un tel fonds est rendu nécessaire suite à un don reçu de Mme Sylvie Brillon, citoyenne engagée de notre Municipalité qui souhaitait faire cadeau d'une certaine somme amassée dans le cadre du concert « Prélude à l'hiver » s'étant tenu à l'église de Cacouna le 12 décembre 2021; CONSIDÉRANT que Mme Brillon souhaitait que cette somme soit réservée afin de permettre aux jeunes du Camp de jour de participer à une activité à l'extérieure de la Municipalité au cours de la prochaine saison estivale; il est résolu DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à une sortie extérieure du Camp de jour pour la prochaine saison estivale; ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le Conseil, le cas échéant, et est affecté à ce fonds la totalité du don reçu de Mme Sylvie Brillon suite au concert « Prélude à l'hiver » s'étant tenu à l'église de Cacouna le 12 décembre 2021, soit la somme de 2 120,00 \$, pour l'exercice financier 2022.

**La Pièce : Jeux d'évasion – Paiement de la facture numéro 2000.** CONSIDÉRANT qu'en raison des mesures sanitaires de la Santé publique actuellement en vigueur, la formule habituelle du Carnaval d'hiver a dû être revue dans son entièreté afin de pouvoir offrir des activités extérieures intéressantes en ce temps de pandémie; le Conseil accepte de procéder au paiement de la facture numéro 2000 due à l'entreprise La Pièce : Jeux d'évasion pour la fourniture de diverses activités extérieures dans le cadre de l'édition 2022 du Carnaval d'hiver, pour un montant total de 2 050,26 \$, t.i.

## INFORMATIONS

**Prochaine réunion du Conseil – Séance ordinaire – Lundi 7 mars 2022 à 19h30**  
PÉRIODE DE QUESTIONS

## CONDENSÉ DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 MARS 2022.

Tous les conseillers sont présents.

**Ratification des déboursés du 1<sup>er</sup> au 28 février 2022 et approbation des comptes du mois** pour un montant total de 397 348,73 \$, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

### CORRESPONDANCES

**Dépôt de 2 correspondances reçues** de Mme Lizelle Ouellet et M. Jacques Desjardins les 17 et 22 février 2022.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Lien fluvial Bas-Saint-Laurent – Charlevoix – Résolution autorisant le dépôt du dossier d'opportunité auprès de la Société des traversiers du Québec (STQ) et de la Société québécoise des infrastructures (SQI).** CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la STQ et la SQI afin d'analyser la possibilité d'aménager une traverse maritime au Port de Gros-Cacouna qui permettrait d'assurer le lien fluvial entre les régions du Bas-Saint-Laurent et de Charlevoix; CONSIDÉRANT que dans le cadre de ces études, le Conseil se devait de procéder à l'élaboration d'un dossier d'opportunité afin de faire valoir les faits et arguments démontrant l'importance et la nécessité d'aménager les infrastructures qui assureront ce lien fluvial au Port de Gros-Cacouna; CONSIDÉRANT que l'aménagement de ces infrastructures est au cœur des priorités des membres du Conseil municipal qui souhaitent assurer la pérennité et la bonification de ce lien maritime auprès des utilisateurs de celui-ci; CONSIDÉRANT que le dossier est maintenant complété et qu'il sera déposé auprès des autorités mentionnées ci-dessus, au plus tard, le 16 mars 2022; CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du dossier et qu'ils se déclarent entièrement satisfaits de son contenu et des documents qui y sont annexés; le Conseil autorise Mme Suzanne Rhéaume, Mairesse, et M. Félix Bérubé, directeur général et greffier-trésorier, à procéder au dépôt du dossier d'opportunité «Lien fluvial Bas-Saint-Laurent – Charlevoix», pour et au nom de la Municipalité de Cacouna, auprès de la STQ et de la Société québécoise des infrastructures (SQI), ainsi qu'à faire toutes communications en lien avec le présent dossier d'opportunité auprès des autorités concernées.

**Société du parc côtier Kiskotuk – Demande d'aide financière pour la gestion courante 2021-2022.** CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite poursuivre son implication financière auprès de cet organisme qui assure le développement d'un attrait touristique de grande envergure pour notre

region et que le montant demandé a été inclus dans les prévisions budgétaires de l'année 2022 adoptées par les membres du Conseil; le Conseil accepte de verser une contribution financière de 2 000,00 \$.

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 119-22 établissant un programme d'aide financière pour l'utilisation de couches réutilisables.**

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante et disponible pour consultation via le site web de la Municipalité au [www.cacouna.ca](http://www.cacouna.ca)

**Établissement d'un prix de vente pour la partie du lot numéro 4 984 144 située au sud de la rue des Étangs.**

**Ministère des Transports du Québec (MTQ) – Résolution demandant la mise en place de panneaux de sensibilisation en milieu agricole.** CONSIDÉRANT qu'une vaste partie du territoire de la Municipalité de Cacouna se situe en milieu agricole; CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite sensibiliser les utilisateurs du réseau routier circulant dans certaines zones ayant une vocation agricole; CONSIDÉRANT que les membres du Conseil, les employés du Service des travaux publics et de nombreux citoyens ont remarqué que certains utilisateurs du réseau routier effectuent des manœuvres dangereuses lorsqu'ils partagent la route avec les agriculteurs et leurs divers équipements agricoles; CONSIDÉRANT que les membres du Conseil souhaitent prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers de son réseau routier; CONSIDÉRANT que la sécurité publique est au cœur des priorités des membres du Conseil; que les rues du Patrimoine, de l'Église ainsi que la route 291, sont sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ); le Conseil demande au MTQ de procéder à l'installation de six panneaux de sensibilisation à l'effigie « Milieu agricole, Soyez vigilant », et ce, en bordure des routes mentionnées ci-dessus et aux endroits spécifiques suivants : 2 panneaux sur la rue du Patrimoine, soit aux « entrées » est et ouest de la Municipalité; 2 panneaux sur la rue de l'Église, soit un en direction nord près de l'intersection de la route 291 et un en direction sud près du 530, rue de l'Église; 2 panneaux sur la route 291, soit aux « entrées » est et ouest de la Municipalité. La présente demande est jugée essentielle et urgente afin d'assurer la sécurité des usagers de ces tronçons routiers et ainsi éviter qu'un accident ne survienne; une copie de la présente résolution sera envoyée à la direction régionale du MTQ dès son adoption.

**Résolution proclamant la journée du 17 mai 2022 « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie ».**

**Journal EPIK – Paiement de la contri-**

**buton financière demandée pour 2 022.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite participer financièrement à la publication des six numéros du journal EPIK pour l'année 2022; le montant demandé a été inclus aux prévisions budgétaires pour l'année en cours; et cet ouvrage constitue une rubrique d'information importante pour les résidents de notre Municipalité. Le Conseil accepte de verser une contribution financière de 3 600,00 \$ au journal EPIK pour la publication des 6 numéros qui paraîtront en 2022.

**Les élus(es) municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien.** CONSIDÉRANT que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine; que la Fédération de Russie a, ce faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens; qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations; que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes; considérant la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits et la volonté des élus-es municipaux et de la population Québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien; CONSIDÉRANT les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne; la Municipalité condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie; elle joint sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie; la Municipalité demande aussi au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse; elle invite de plus ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien; enfin, la Municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire. Copie de cette résolution sera envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Service incendie – Dépôt du rapport du mois de février 2022.**

**Adoption du rapport d'activités annuel pour l'année 2021 en matière de sécurité incendie.**

**TRAVAUX PUBLICS**

**Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. – Offre de services pour l'élaboration de plans et devis en vue du rechargement du chemin de la Rivière-des-Vases.**

CONSIDÉRANT que le tronçon à réparer serait d'une longueur approximative de trois (3) kilomètres, soit de l'intersection de la route du Patrimoine jusqu'aux boîtes postales communautaires situées au nord-est de la propriété portant le numéro civique du 156, chemin de la Rivière-des-Vases; le Conseil accepte la soumission reçue de la firme d'ingénierie Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. le 3 mars 2022, et ce, afin de procéder à l'élaboration des plans et devis pour le rechargement du chemin de la Rivière-des-Vases, le tout, pour un montant total de 3 506,74 \$, t.i.

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**Achat et remplacement d'une pompe de la station de pompage située sur la rue du Quai –** Dépôt des soumissions reçues. Le Conseil accepte la soumission du plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Groupe Voyer Inc. au montant de 7 485,33 \$, t.i.

**Processeur Cacou Inc. – Dépôt de la soumission reçue pour la fabrication de deux panneaux d'aluminium pour les stations de pompage des rues du Quai et de l'Église.** CONSIDÉRANT que les panneaux (couvercles) des stations de pompage des rues du Quai et de l'Église actuellement en place sont extrêmement difficiles à soulever et à manœuvrer puisqu'ils ont été fabriqués en acier et qu'il est périlleux, pour une personne seule, de soulever ce couvercle sans risquer de se blesser; CONSIDÉRANT que ces couvercles permettent d'accéder à la « chambre » renfermant les installations de la station de pompage, tels les pompes et tuyaux assurant son fonctionnement; CONSIDÉRANT qu'il est impératif que les couvercles de ces stations de pompage puissent être soulevés par une personne seule, surtout en cas d'urgence, afin d'être en mesure d'y accéder le plus rapidement possible; le Conseil accepte la soumission de l'entreprise Processeur Cacou Inc. le 17 février 2022, afin de procéder à la fabrication de deux panneaux (couvercles) d'aluminium doubles avec cadre pour remplacer ceux en acier actuellement en place dans les stations de pompage des rues du Quai et de l'Église, le tout, pour un montant total de 2 517,60 \$, +t.

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**Permis – Rapport mensuel du mois de février 2022.**

**Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Ajout d'un membre afin d'intégrer le siège numéro 3.** CONSIDÉRANT que,

suite au renouvellement du mandat des membres et à leur nomination, le siège numéro 3 est demeuré vacant; CONSIDÉRANT que, suite à l'appel de candidatures, trois citoyennes ont manifesté le désir d'intégrer le Comité et, suite à l'analyse des dossiers reçus, le choix des membres du Conseil s'est arrêté sur Mme Christiane Séguin; le Conseil procède à la nomination de Mme Séguin au siège numéro 3 du Comité. La composition du Comité consultatif d'urbanisme est maintenant la suivante :

- Siège numéro 1 : Mme Suzanne Rhéaume, Mairesse;
- Siège numéro 2 : M. Ghislain Mailloux, Conseiller;
- Siège numéro 3 : Mme Christiane Séguin (de mars 2022 jusqu'à janv. 2024);
- Siège numéro 4 : Mme Méghan Vézier (de janv. 2022 jusqu'à janv. 2024);
- Siège numéro 5 : M. Yvan April (de janv. 2021 jusqu'à janv. 2023);

- Siège numéro 6 : M. Fabien Nadeau (de janv. 2022 jusqu'à janv. 2024);
- Siège numéro 7 : M. Marc Morissette (de janv. 2021 jusqu'à janv. 2023);
- Siège numéro 8 : M. Martin Vaillancourt, président (de janv. 2022 jusqu'à janv. 2024);
- Siège numéro 9 : M. Francis Gagné (de avril 2021 jusqu'à janv. 2023).

**Adoption du second projet de Règlement numéro 116-21 modifiant le règlement de zonage numéro 19-08-2.**

**\*SECOND PROJET\* - RÈGLEMENT NUMÉRO 116-21-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 19-08-2 QUI VISE À AJOUTER DE NOUVELLES CLASSES D'USAGES DANS LA ZONE 100-P ET À APPORTER DES AJUSTEMENTS SUR LA LOCALISATION DES STATIONNEMENTS ET DES AIRES DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT. (Ce projet de règlement peut être consulté sur le Procès-verbal original sur le site de la Municipalité.)**

**LOISIRS ET CULTURE**

**Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois de février 2022.**

**INFORMATIONS**

**Prochaine réunion du Conseil – Séance ordinaire – Lundi 4 avril 2022 à 19h30.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**



## INVESTISSEMENT MAJEUR DANS LA FILIÈRE ÉNERGIE VERTE PAR GROUPE LABEL À CACOUNA



Photo Yvan Roy

**Cacouna, le 4 avril 2022 – Le Groupe Label poursuit sur sa lancée d'investissements dans l'ensemble de ses sites en annonçant la construction d'une toute nouvelle usine de granules de bois à Cacouna, où le Groupe est présent depuis 2002. Pour cette entreprise familiale, implantée depuis plus de 65 ans dans le Bas-Saint-Laurent, la pérennité de la ressource forestière et les opérations de transformation du bois sont l'essence de sa mission.**

« L'usine nous permettra d'optimiser notre plan de croissance, en nous permettant d'écouler nos sous-produits invendus ainsi que ceux issus de la transformation de bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Le choix de la municipalité de Cacouna comme localisation de la future usine est hautement stratégique étant donné la proximité du port de Gros-Cacouna ainsi que de nos activités de première transformation », a précisé Louis-Frédéric Label, président-directeur général de Groupe Label.

Le Groupe Label souligne l'apport financier de près de 15 M\$ de ses partenaires clés pour ce projet de 40 M\$. Ainsi, le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec a consenti un prêt de 12 M\$. Pour sa part, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, incluant un apport du ministère de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, y a contribué à la hauteur de 1,75 M\$. Finalement, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, issu de son programme Innovation Bois, participe à la hauteur de 1 M\$.

« Les perspectives de marché à long terme en Europe sont très bonnes, particulièrement pour la substitution du charbon. Il s'agit donc d'un projet vert qui solidifie nos opérations de scierie en participant éga-

lement à la lutte aux changements climatiques.», a ajouté Pierre-Olivier Morency, directeur de Label Énergie.

La première phase d'opérations de l'usine, débutera dès 2023 et aura une capacité annuelle de près de 100 000 tonnes métriques de granules de bois. L'objectif du Groupe Label est d'acheminer la majorité de sa production sur les marchés internationaux en croissance.

« Nous sommes très fiers d'avoir confié l'ingénierie de procédé et l'exécution du projet à Prodesa qui est un acteur international dans la construction d'usines de production de granules de bois et qui réalise des usines clé en main tant en Europe qu'en Asie, de même qu'en Amérique du Nord. Prodesa nous apporte une grande expertise sur le procédé et des garanties de performance », a aussi déclaré Louis-Frédéric Label.

Il importe aussi de remercier les partenaires locaux qui, par leur professionnalisme et leur dévouement, contribuent déjà à la réalisation de ce projet d'envergure.

« Ce projet cadre avec les orientations stratégiques pour ce port, définies par la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie et approuvées par le ministère des Transports du Québec. La Société est heureuse de pouvoir appuyer Groupe Label dans son projet d'expansion qui a des retombées majeures pour la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie », a mentionné pour sa part Anne Dupéré, présidente-directrice générale de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

Avec cet investissement, Groupe Label prévoit créer une vingtaine d'emplois directs à Cacouna et contribuer au maintien d'emplois régionaux rattachés au milieu forestier. Groupe Label tient aussi à signifier à la main d'œuvre qu'il est dès maintenant prêt à l'accueillir et à la former.

### GROUPE LABEL

*La première usine de Groupe Label a été achetée à Squatec, par son fondateur, en 1956. Depuis, une multitude d'usines de sciage, de bois traité et de produits à valeur ajoutée ont été annexées à l'entreprise familiale. Fière de ses 65 ans d'existence, l'entreprise poursuit sa croissance et peut compter désormais sur plus de 1200 employés qui œuvrent dans ses 19 usines de sciage et de produits à valeur ajoutée en plus de son siège social. Groupe Label fait partie des producteurs forestiers leaders de l'Est du Canada. Le Groupe Label est présent et assure un soutien continu aux communautés où se situent les sites, soit quinze municipalités au Québec, deux en Ontario et une au Maine aux États-Unis.*



Photo Groupe Label

## COMMENT PRÉVENIR LES VOLS DE COLIS

De nos jours l'achat en ligne est très répandu et nous voyons de plus en plus de colis sur les balcons des maisons. Il n'en fallait pas plus pour attirer les voleurs et ce type de vol est en augmentation.

Pour empêcher qu'un voleur s'empare de votre colis laissé sur votre perron, nous vous conseillons de **prendre connaissance des modalités de la livraison avant de confirmer votre commande en ligne**. Si vous n'êtes pas certain d'être présent lors de la livraison, vous pouvez exiger que le transporteur ait une signature au moment de la livraison. Sachez que des frais supplémentaires peuvent alors vous être facturés.

**Suivez la progression de la livraison de vos colis avec le système de repérage électronique** (utilisé par le transporteur) afin d'être présent au moment où ils arriveront. Vous pouvez aussi demander à un voisin de récupérer le colis livré sur votre balcon et de vous le remettre à votre retour. Il est également possible d'acheminer votre paquet chez une personne de votre entourage ou



même à votre lieu de travail. Enfin, l'option de ramassage à un comptoir postal, à un point de dépôt ou chez le détaillant peut également être envisagée.

Il y a aussi la possibilité de vous **installer un coffre ou bac à l'extérieur** et ainsi donner la directive au livreur qu'il dépose le paquet à l'intérieur et qu'il le verrouille à l'aide d'un cadenas que vous aurez laissé à proximité.

Pour terminer, vous pourriez aussi installer une **caméra de surveillance** pour décourager les voleurs. Il s'agit d'une bonne initiative, mais veillez à ce qu'elle soit visible de l'entrée de votre résidence et, bien sûr, qu'elle soit fonctionnelle.

### Quoi faire lorsqu'on a un colis volé ?

**Aviser les services policiers. Informez aussi le détaillant qui vous a vendu la marchandise. Vous pouvez également consulter la loi sur la protection du consommateur pour faire valoir vos droits.**



#### Dave Ouellet, sergent

Coordonnateur des relations communautaires  
Poste de la MRC de Rivière-du-Loup, Sûreté du Québec  
Bureau 418 862-6303, poste 209  
[www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)

« Notre engagement, votre sécurité »

**DU 18 FÉVRIER AU 29 MAI 2022  
AU MUSÉE DU BAS-SAINT-LAURENT**



**CHANGEMENT DE NO DE TÉL.:  
418-862-2983**



**BOULANGERIE  
DU MAGASIN GÉNÉRAL  
SIROIS**

#### **HORAIRE**

**MARDI au VENDREDI**

8h à 17h30

**SAMEDI**

8h à 15h00

**Au Québec, le renouvellement d'un bail et la hausse de loyer sont encadrés par la loi. Ce qui signifie qu'un propriétaire ne peut pas augmenter le loyer ou modifier les conditions d'un bail n'importe quand ou n'importe comment.**

**D'abord, il faut se rappeler que la reconduction d'un bail résidentiel est en principe automatique.** Cela signifie que lorsque le bail arrive à sa fin, il est automatiquement renouvelé aux mêmes conditions.

**Si le propriétaire veut modifier un bail, par exemple pour augmenter le montant du loyer, il doit envoyer un avis écrit à son locataire.** Le délai de l'avis varie selon le type de bail. Ainsi, pour un bail d'une durée de 12 mois et plus, soit la majorité des baux au Québec, l'avis doit être donné de 3 à 6 mois avant la fin du bail. Donc, pour un bail qui se termine au 30 juin, l'avis doit être envoyé entre le 1er janvier et le 31 mars.

**L'avis de modification qui vise à augmenter le loyer doit principalement indiquer le montant du nouveau loyer proposé (ou le montant de l'augmentation par rapport au montant du loyer en cours) ainsi que le délai accordé au locataire pour refuser l'augmentation de loyer proposée.** Le Tribunal administratif du logement a développé un modèle à cet effet.

**Il peut arriver que le propriétaire envoie un avis qui n'est pas conforme au modèle proposé par le Tribunal.** Par exemple, l'avis peut donner l'impression que le locataire n'a que deux choix : accepter la hausse de loyer ou quitter le logement. Ou encore, l'avis peut omettre de préciser que le locataire a un mois pour indiquer par écrit qu'il n'est pas d'accord avec l'augmentation.

**Pour que l'avis soit déclaré nul, il faut non seulement que le locataire ait subi un dommage à cause de cette non-conformité, mais aussi que le locataire soit de bonne foi (qu'il n'ait pas l'intention de profiter de la situation).** Il est donc plus prudent de ne pas se fier à la possibilité de demander la nullité de l'avis et de procéder comme s'il avait été donné conformément à la loi.

## LA HAUSSE DE LOYER LORS DU RENOUELEMENT D'UN BAIL

Par M<sup>es</sup> Martin Vaillancourt et Sabrina Tremblay,  
avocats au sein du cabinet **MICHAUD VAILLANCOURT AVOCATS**



Le locataire qui désire contester la hausse de loyer devrait quand même envoyer, dans le mois de la réception de l'avis, une lettre au propriétaire pour lui dire qu'il refuse la hausse proposée.

**Comment savoir si l'augmentation est abusive? Contrairement à la croyance, il n'y a pas de taux fixe pour l'augmentation des loyers.**

Plusieurs facteurs sont à considérer : frais d'énergie, hausses de taxes, variation des primes d'assurance, travaux majeurs effectués et frais d'entretien.

Pour les réparations majeures, si elles profitent à l'ensemble des locataires, l'augmentation doit être divisée selon le nombre de logements. Cependant, si des réparations ont lieu uniquement dans un logement, cela ne doit pas se refléter sur le coût du loyer des autres locataires.

**Dans le mois qui suit la réception de l'avis de modification, le locataire peut soit aviser le propriétaire qu'il désire quitter le logement; soit aviser le propriétaire qu'il accepte les modifications, le bail sera alors reconduit selon les nouvelles conditions; soit aviser le propriétaire du refus des modifications proposées.** Le bail sera ainsi reconduit, mais le propriétaire pourra s'adresser au Tribunal pour qu'il décide du sort des modifications qu'il propose.

**Attention! Si le locataire demeure silencieux, la loi considère que les modifications proposées ont été acceptées.**

**Dans le cas où le locataire refuserait la hausse de loyer ou les modifications proposées, 3 options s'offrent au propriétaire : il peut ne rien faire, le bail sera alors renouvelé aux mêmes conditions qu'avant; il peut négocier avec le locataire pour conclure une entente; finalement, il peut s'adresser au Tribunal pour qu'il fixe le montant du loyer ou qu'il se prononce sur la modification contestée.** Il a un mois après avoir reçu l'avis de refus pour le faire.

**Lorsqu'il fait une demande en fixation de loyer, le propriétaire doit**

**notifier au locataire la demande de fixation de loyer** (*notifier* veut dire qu'il doit envoyer la demande par une méthode permettant d'avoir la preuve de sa réception, par exemple par poste recommandée, par huissier ou en mains propres avec un accusé de réception). **Ensuite, il doit déposer auprès du Tribunal la preuve qu'il a notifié la demande.** Il a 45 jours pour le faire, sinon le Tribunal ferme le dossier. **L'étape suivante consiste à remplir et notifier au locataire le Formulaire de calcul qu'il aura reçu du Tribunal.**

**Enfin, le propriétaire doit déposer au dossier du Tribunal le formulaire complété avec la preuve de sa notification** dans les 90 jours à partir de la réception du formulaire, sinon, encore une fois, le Tribunal ferme le dossier.

**Si le Tribunal accepte la hausse du loyer, le locataire ne pourra pas changer d'idée et annuler le renouvellement du bail, à moins d'une entente avec le propriétaire.**

**Si le locataire ne reçoit aucun avis du propriétaire, il peut décider de conserver son logement aux mêmes conditions. Comme mentionné en introduction, aucun avis n'est nécessaire, car le bail sera renouvelé automatiquement dans les mêmes conditions que le bail antérieur.**

**Si le locataire fait le choix de déménager, il doit aviser le propriétaire qu'il va quitter le logement en lui envoyant un avis de non-reconduction du bail.** S'il s'agit d'un bail de 12 mois ou plus, le locataire doit donner son avis entre 3 et 6 mois avant la fin du bail. Donc, pour les baux se terminant le 30 juin, l'avis doit être donné entre le 1er janvier et le 31 mars.

### POUR REJOINDRE LES AUTEURS

[mvaillancourt@mvavocats.com](mailto:mvaillancourt@mvavocats.com)

[stremblay@mvavocats.com](mailto:stremblay@mvavocats.com)

Tél: 581 801-0198

646, rue Lafontaine, bur. 200

Rivière-du-Loup

## La violence conjugale

La violence conjugale se définit comme la violence exercée par un des conjoints sur l'autre, au sein d'un couple, s'inscrivant dans un rapport de domination et se distinguant des disputes conjugales entre individus égaux. Les femmes en sont victimes dans 80% des cas. Elle peut être verbale, psychologique, sexuelle ou financière, et pas seulement physique.

Elle se présente en cycle. La première phase de la violence conjugale est un climat de tension: l'agresseur a des accès de colère. La victime est inquiète et a peur. Puis, après une escalade de tension, la colère explose. Viennent ensuite la justification et la déresponsabilisation de l'agresseur. Il trouve des excuses pour défendre son comportement. La victime a espoir que ça cesse. Puis finalement arrive la phase de lune de miel ou le conjoint violent demande pardon et la victime accepte de lui donner une autre chance car elle constate les efforts. Et le cycle recommence, souvent avec une intensification des épisodes, qui aboutissent parfois malheureusement au décès de la victime.

Pour l'année 2021 seulement, au Québec, 26 féminicides ont fait l'actualité, dont les deux tiers dans un contexte conjugal. Le chiffre est saisissant. Autant de décès évitables. Autant de vies irrémédiablement bouleversées par la perte d'une mère, d'une fille, d'une sœur, d'une amie.

Mais bien au delà des statistiques, comment briser un cycle de violence? Comment convaincre le conjoint violent de demander de l'aide? Et comment convaincre les victimes de se sortir de ces impasses?

Pour aider une personne qui en est victime, il faut lui rappeler que la violence n'est jamais acceptable, justifiable ou tolérable. C'est un acte criminel qui n'est pas causé par la dépendance à l'alcool ou aux drogues et qui n'est pas provoqué par la victime. C'est un comportement appris.

Les interventions menées auprès des hommes qui demandent de l'aide ont fait leurs preuves depuis une trentaine d'années. Ça fonctionne. Encore faut-il que les hommes soient enclins à la demander. Pourrions-nous penser qu'il serait possible d'inverser le modèle actuel, qui consiste à offrir un refuge temporaire aux femmes et aux enfants qui fuient une situation de violence conjugale? On pourrait plutôt leur permettre de rester en sécurité dans leur demeure et leur offrir les services et les ressources nécessaires.

Ce serait le conjoint violent qui serait sorti de son milieu. Ou encore, lorsqu'elles sont sûres et publiquement accessibles, des applications Web et mobiles pourraient permettre aux femmes de choisir quand et où elles souhaitent accéder à des informations sur les schémas relationnels dangereux et sur les stratégies qu'elles pourraient utiliser pour planifier et assurer leur protection.

Au printemps 2022, des bracelets électroniques antirapprochements seront introduits d'abord dans la région de Québec dans un préprojet, puis déployés à la grandeur de la province d'ici la fin de 2023.

L'appareil peut être géolocalisé et la victime a un récepteur sur elle. Ils sont reliés à une centrale d'appel et en cas de rapprochement, la police envoie un véhicule vers le porteur de bracelet et un autre vers la victime. Le dispositif pourra être imposé, avec l'accord des victimes, aux personnes reconnues coupables de violence conjugale ou en attente d'un procès. La décision sera prise par un juge, un directeur d'établissement de détention provincial ou par la Commission des libérations conditionnelles du Québec. Les études tendent à démontrer que les contrevenants porteurs de tels bracelets seraient moins disposés à déroger aux conditions qui leur sont imposées.

En attendant, soyons vigilants. Et intervenons quand nous sommes témoins d'une situation de violence. En parler est déjà un début. La patience, l'empathie, la bienveillance, mais surtout l'absence de jugement, facilitent le contact et la discussion. Essayons de faire en sorte que 2021 ait été, et de loin, la pire année des féminicides.

SOS Violence conjugale: 1-800-363-9010

Urgence: 9-1-1

Françoise Cayouette, pharmacienne  
pour les pharmacies Lépicié et Miousse



**Pharmacie  
Lépicié, Miousse et associés**

**418-867-3569**

**Heures d'ouverture**

Lundi-vendredi  
9h00 à 18h00

Mercredi: 9h00 à 20h00

**Bas-St-Laurent Pharma**  
535, rue du Patrimoine  
Cacouna (Québec) G0L1G0

**Philippe Lépicié et  
Marie-Hélène Miousse**  
pharmaciens propriétaires

**535, RUE DU PATRIMOINE, CACOUNA - 418-867-3569**

# babillard

À Cacouna.

## COURS D'ANGLAIS ou de CONVERSATION ANGLAISE

Cours en petit groupe de 2 à 4 ou cours privé.  
Adapté à vos besoins.

Pour informations, contacter:

**Karen-Ann Fallu**  
**418 867-4439**



## BIBLIOTHÈQUE ÉMILE-NELLIGAN

### HORAIRE RÉGULIER

**Lundi: 19h à 20h00**  
**Mercredi: 19h à 20h00**  
**Jeudi: 15h30 à 16h30**  
**Samedi: 10h à 11h**

La bibliothèque sera fermée samedi le 16 avril ainsi que lundi le 18 avril pour le congé de Pâques. De Joyeuses Pâques à tous!

### EXPOSITIONS DE LIVRES

25 janvier au 24 mai

#### LES MÉDECINES DOUCES ET ALTERNATIVES

Acupuncture, réflexologie, aromathérapie, homéopathie...  
Toutes sortes de nouvelles sciences et techniques qui envahissent notre vie. Une exposition qui aidera sûrement à mieux s'y retrouver. Vous pourrez consulter une trentaine de volumes sur les divers sujets.

### JEU CHERCHE ET TROUVE

Pour le prochain mois, nous avons sur place un jeu cherche et trouve afin d'amuser les petits et les plus grands.  
Lorsque vous venez chercher un livre, vous pourrez prendre quelques minutes pour essayer.

### EN TOUT TEMPS

Pour tous les membres de la bibliothèque, vous pouvez nous envoyer un courriel à [biblio.cacouna@crsbp.net](mailto:biblio.cacouna@crsbp.net) afin de nous faire vos demandes de livres et, dès que ce sera prêt, nous vous contacterons.

A noter qu'il peut y avoir un délai de quelques semaines avant de le recevoir étant donné que les demandes sont faites à d'autres bibliothèques par l'intermédiaire du réseau biblio.

### VEUILLEZ NOTER QUE

#### NOUS NE PRENONS PLUS DE LIVRES USAGÉS

Voici une liste d'endroits que vous pouvez contacter :

- Culture à partager à Rimouski 418-721-4755
- Ateliers Mon Choix à St-Pascal 418-308-1088
- Livr'Avenir à Témiscouata-sur-le-Lac, secteur Cabano 418-854-6886
- Diabétiques-amis du KRTB 418-862-7428

Resp.: Céline Roy,

Consultez notre page Facebook pour plus d'informations.

**CRÉATION SÉBAST**  
*Art naïf Amérindien*  
Art naïf Amérindien

SÉBASTIEN DESJARDINS  
723 B DU PATRIMOINE  
Cacouna, QC, G0L1G0

418 605-1636



### J'achète vos vieux papiers...

... d'avant 1940

- Cartes postales
- Photos (scènes de vie)
- Images pieuses (dentelle)
- Cartes mortuaires

**Richard Michaud**  
**418.862.5671**

### ATELIER ESTHÉTIQUE 1130 POUR VÉHICULES

#### SERVICES OFFERTS

- Lavage intérieur et extérieur - Scellant protecteur
- Décontamination des retombées industrielles
- Polissage en 3 étapes - Nettoyage de roue - et bien d'autres...

**Forfait offert et certificat cadeau!**

**Contactez Jimmy Dobson, au 418-894-8160**  
pour vous faire faire un prix.

Au plaisir de vous rencontrer!

### MaryShop TATOUAGE

729 du Patrimoine, Cacouna

**OUVERT depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020.**  
4 années d'expérience en tatouage  
(Masque obligatoire)

DU MARDI AU VENDREDI ET LE DIMANCHE.  
Sur RENDEZ-VOUS seulement.  
418-551-0553

Page Facebook MaryShop TATTOO

VENTE D'ARTISANAT, VITRAIL GRAVÉ PERSONNALISÉ,  
MODÈLES EN MAIN ET COMMANDES SPÉCIALES





René Michel  
Ouellet, prés.



Stéphanie  
Robert, v-prés.



Kathy Beaulieu,  
secr.



Myriam Belzile,  
trés.



Jeanne Hippolyte,  
adm.



Georges Pelletier,  
adm.



Francine Côté,  
déléguée mun.



Julie Couvrette,  
agente dev. rural

Bonjour Cacounoises, Cacounois,

La saison du Printemps semble vouloir bien s'implanter chez nous, ENFIN !!!

### L'AGA de LA CORPO approche à grands pas : 26 avril 2022, sur ZOOM

Le mardi 26 avril prochain, à compter de 19h00, se déroulera notre assemblée générale annuelle. Encore cette année, elle se tiendra via la *plate-forme virtuelle ZOOM*, considérant que nous vivons actuellement une sixième vague de la COVID-19. Nous préférons ne prendre aucun risque.

Dans les cinq (5) jours précédents notre AGA, vous pourrez retrouver sur notre site web toute la documentation pertinente à l'adresse suivante [www.corpodevcacouna.com/AGA](http://www.corpodevcacouna.com/AGA), donc à compter du 21 avril. Nous vous invitons à payer votre cotisation d'ici là, pour être éligible à voter à notre AGA. Vous aurez tous les détails sur notre site web.

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE CACOUNA**

*nous invite à son*  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022**

**26 AVRIL 19H SUR ZOOM**

Toutes les personnes qui ont à coeur un développement durable et harmonieux de Cacouna sont les bienvenues à cette AGA!

Que vous soyez intéressé.e à vous impliquer dans l'organisation ou à participer aux activités et projets de la Corpo, votre seul intérêt pour un avenir positif et l'amélioration de la qualité de vie au village sera une véritable source d'énergie pour l'organisme.

toutes les informations ici : [www.corpodevcacouna.com/AGA](http://www.corpodevcacouna.com/AGA)

**Lien Zoom AGA:** <https://us02web.zoom.us/j/86951759605?pwd=a0krN0VuazJvNlVCbmJvSW40bHFNU009>

### Les Projets de LA CORPO en 2022

Tel que déjà annoncé lors de notre dernière chronique, il y aura : La mise sur pied d'un dépliant démontrant les principaux attraits économiques et touristiques au sein de notre municipalité, pour les nouveaux arrivants et les touristes. Lors de notre AGA, notre sous-comité nous fera rapport des étapes franchies à ce jour.

De plus l'activité *Deux Nations, une Fête*, reviendra le week-end des 20-21 août prochain, après deux ans d'absence, en raison de la COVID-19. Notre conseil d'administration, de concert avec la Municipalité de Cacouna, le Comité des Loisirs de Cacouna et la Première Nation *Wolastoqiyik Wampanoag* sont à pied d'œuvre pour en faire un succès renouvelé. Nous y reviendrons bientôt.

Sans oublier le nouveau Projet qui s'est ajouté à notre liste et qui a fait l'objet de notre dernière chronique hivernale : La Mise à niveau des panneaux touristiques se retrouvant au *Parc Fontaine Claire*, au bout de la rue du Quai. C'est un Projet qui s'étalera sur les deux prochaines années, afin que ce soit fin prêt pour les *Fêtes du 200ième anniversaire de Cacouna*, qui se dérouleront en 2025.

Nous y reviendrons bien sûr.

### Servez-vous des kiosques en bois de LA CORPO

Tel que déjà annoncé lors de notre dernière chronique en février dernier, les kiosques de LA CORPO ont pu bénéficier d'un rajeunissement substantiel grâce à certains partenaires, qui seront identifiés incessamment sur nos kiosques.

A tous les organismes de Cacouna, ces kiosques sont là pour vous. Faites comme le *Cercle des Fermières de Cacouna*, qui en bénéficieront à l'occasion de leur vente estivale en juillet prochain. N'hésitez pas à communiquer avec nous, si vous en avez besoin pour vos activités.

Nous vous souhaitons une belle saison printanière, et que vivement la saison estivale nous arrive rapidement. A bientôt.

René Michel Ouellet, président